



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITE MOULOU D MAMMERRI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET COMPTABILITE
TAMDA II

MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

Spécialité : Finance d'entreprise

Thème :

**Etude comparative des moyens de
financement des investissements de
l'entreprise**

Présenté par :

BOUSBA Sonia

Encadré par :

Mr ARHAB Samir

Membre du jury :

Président :	Mr GUELMINE Mohamed Hichem	M/CB	UMMTO
Examineur :	Mr RECHAM Lyes	M/AA	UMMTO
Promoteur:	Mr ARHAB Samir	M/AA	UMMTO

Année universitaire : 2022/2023

REMERCIEMENTS

J'exprime ma gratitude au dieu tout-puissant d'avoir béni ce travail, et de m'avoir accordée la force, la volonté et le courage nécessaires pour l'accomplir.

Je tiens à remercier mon encadrant M. ARHAB Samir pour sa patience sa bienveillance, et son temps qu'il a consacré pour la réalisation de ce travail.

Je désire exprimer mes remerciements à Mme HADJI Lilyana, pour son accueil et son soutien durant mon stage pratique a la BNA.

Mes vifs remerciements s'adressent aux membres de jury qui ont accepté d'examiner ce modeste travail.

Dédicace

Avec ma profonde affection je dédie cet humble travail à :

Mes chers parents adorés qui ont toujours été là pour

m'épauler et me soutenir,

A mes frères et soeurs et toutes personnes que je porte

dans mon coeur.

Sonia

SOMMAIRE

Introduction générale..... 1

CHAPITRE 1 : La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

Introduction 1

Section 1 : La fonction financière de l'entreprise (volet investissement)

1. Importance de l'Investissement..... 5

2. Types d'Investissements 6

3. Processus de Prise de Décision 6

4. Sources de Financement..... 7

5. Mesure de la Rentabilité..... 7

6. Gestion de Portefeuille d'Investissement..... 8

Section 2 : Le financement d'investissement

1-Définition du financement 9

2-Besoins de financement 10

3. Modes de financement 11

CHAPITRE 2 : Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Introduction 17

Section 1 : Moyens de financement conventionnel

Histoire de la finance classique..... 17

Antiquité 17

Moyen Âge 18

Renaissance et Époque Moderne..... 18

XIXe et XXe siècles 18

Période Contemporaine 18

Les principes et les fondements de la finance classique 19

Le taux d'intérêt..... 19

Couverture, Spéculation, Arbitrage..... 20

La couverture..... 20

Section 2 : Moyens de financement non conventionnel (finance islamique)

Introduction à la Finance Islamique	27
1. Définitions et grandes dates de la finance islamique	27
2. Les principes de la finance islamique	34
3. Historique de l'interdiction	35
4. Différence entre profit et intérêt	36
5. Les produits de la finance islamique	36

Section 3 : La distinction entre la finance islamique et la finance conventionnelle .

1. Conformément à leurs structures économiques respectives en se référant aux termes relatifs à l'assurance et à l'intérêt (la riba)	40
2. En fonction des produits offerts.....	41

Chapitre 3 : Etude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Introduction :	44
----------------------	----

Section 1 : présentation du terrain d'étude

1. Présentation de BNA banque.....	44
2 . Présentation du projet d'investissement.....	52

Section 2 : évaluation du projet d'investissement

1. Évaluation du projet d'investissement	56
--	----

Section 3 : étude comparative

1. Le cout du crédit	62
2. L'accessibilité.....	66
3. Le risque	67

Conclusion générale	70
----------------------------------	-----------

Introduction générale

La fonction financière est un élément clé de toute entreprise, elle occupe une position stratégique centrale dans la gestion du cycle d'investissement de toutes entreprises chargées de la gestion efficace et efficiente des finances afin d'assurer la stabilité financière à court et long terme, ainsi que la croissance et le développement futurs. Plus l'entreprise grandit, plus sa fonction financière sera divisée en services extrêmement spécialisés. Son rôle dépasse largement la simple gestion des finances ; elle englobe plutôt un ensemble d'activités vitales.

L'activité des entreprises représente un élément fondamental de la prospérité économique, de par sa contribution à la hausse de la productivité, la création de la richesse et de l'emploi. A cet effet, le financement des investissements des entreprises devient le souci majeur des autorités publique et politiques en vue de booster le dynamisme du secteur industriel et de l'économie nationale, d'une façon générale.¹

Le financement de ces investissements se fait, en effet, le plus souvent en ayant recours aux crédits bancaires, conjointement bien sûr à l'autofinancement, à l'appel au marché financier, ainsi que, dans certains cas, aux aides publiques.² C'est un élément clé de la stratégie de croissance de toute entreprise. Cela englobe l'allocation de ressources financières pour l'acquisition de nouveaux actifs, le développement de produits, l'expansion des opérations, l'innovation, et bien plus encore.

Dans cette quête de financement, les entreprises ont accès à un éventail de choix, qui peuvent être classés en deux grandes catégories : le financement conventionnel et le financement non conventionnel.

Les financements conventionnels sont les méthodes classiques et largement utilisées pour obtenir des ressources financières. Ils comprennent notamment les prêts bancaires, l'émission d'actions, les emprunts obligataires, et le financement par les bénéfices générés par l'entreprise. Ces sources de financement sont généralement bien établies et offrent un cadre réglementaire clair.

En revanche, les financements non conventionnels regroupent un ensemble de méthodes plus créatives et innovantes pour lever des fonds. Ils incluent le financement participatif, le capital-risque, le capital-investissement, le financement par crowdlending, le financement par

¹ Alain CHOINEL, Gérard Rouyer, La banque et l'entreprise, la revue banque édition

² Luc BERNET-ROLLANDE, Principes de technique bancaire, 25e édition Dunod, Paris, 2008, page 335.

Introduction générale

capital de risque, et d'autres approches moins traditionnelles. Ces sources de financement sont souvent utilisées par les start-ups et les entreprises à fort potentiel de croissance.

Le choix entre les financements conventionnels et non conventionnels dépend des besoins spécifiques de l'entreprise, de sa situation financière, de son secteur d'activité, et de ses objectifs à long terme. Il est important de bien évaluer les avantages et les inconvénients de chaque option pour prendre des décisions éclairées en matière de financement des investissements de l'entreprise.

Dans ce travail, nous allons entreprendre une analyse comparative visant à étudier les différences entre le financement d'un projet d'investissement par le biais d'un crédit traditionnel et d'une approche de financement non conventionnelle.

À travers mon stage pratique à la banque nationale d'Algérie, mes recherches scientifiques et afin de bien mener mon travail je vais essayer de répondre à cette problématique :

« Quelle est la différence entre le financement conventionnel et le financement non conventionnel et le quel est le plus bénéfique pour l'entreprise ? »

La réponse à la question principale de ce travail, impose des réponses à d'autres questions secondaire :

1. Quel rôle joue la fonction financière au sein d'une entreprise ?
2. Comment peut-on définir le financement d'investissement ?
3. En quoi consiste précisément le financement conventionnel ?
4. En quoi consiste précisément le financement non conventionnel islamique ?

Afin de bien mener de bien répondre à ces questions de recherche de hypothèses se proposent

Hypothèse n°01 : il y a une grande différence entre le financement conventionnel et le financement d'un conventionnel des investissements de l'entreprise

L'hypothèse n°2 : la finance islamique se contente seulement de satisfaire un besoin éthique et religieux

Dans le but dans le but de bien répondre aux interrogations précédentes évoqué j'ai structuré ce travail en trois chapitres :

Introduction générale

- Le premier chapitre traite la fonction financière service du cycle d'investissement de l'entreprise.
- Le deuxième chapitre porte sur les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise où on pourra distinguer entre le financement conventionnel et le financement non conventionnel
- Le troisième chapitre un cas pratique sur l'étude d'un dossier de crédit d'investissement au sein de la banque nationale d'Algérie.

CHAPITRE 1 :

La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

Introduction :

La fonction financière occupe une position stratégique centrale dans la gestion du cycle d'investissement de toute entreprise. Son rôle dépasse largement la simple gestion des finances ; elle englobe plutôt un ensemble d'activités vitales. Tout d'abord, elle se charge de l'allocation précise des ressources financières, en déterminant les montants à investir dans différents projets ou initiatives, en fonction de leur potentiel de rentabilité et de leur contribution aux objectifs stratégiques. Ensuite, elle assure une gestion efficace de ces ressources, en surveillant les flux de trésorerie, en gérant la liquidité et en prenant en charge les risques financiers pour garantir une utilisation optimale des fonds. De plus, elle vise à optimiser les investissements de l'entreprise en identifiant et en évaluant les opportunités les plus prometteuses, tenant compte des rendements attendus, des risques et des alternatives disponibles. Enfin, les décisions prises dans le cadre de cette fonction ont un impact direct sur la rentabilité et la compétitivité de l'entreprise, renforçant ainsi sa position sur le marché et stimulant sa croissance à long terme. En somme, la fonction financière constitue un pilier stratégique essentiel, guidant les décisions d'investissement et assurant la pérennité et la croissance de l'entreprise.

Section 1 : La fonction financière de l'entreprise (volet investissement)

De toutes les fonctions de l'entreprise, la fonction financière est incontestablement la fonction dominante et elle le restera longtemps ; tout simplement parce qu'elle est à l'origine et à l'aboutissement de la plupart des processus économiques : sans capitaux, on n'investit pas ; sans revenus, on ne survit pas.¹

La fonction financière a toujours occupé une place privilégiée dans la gestion de l'entreprise car elle concerne son existence même : sa naissance, sa croissance, son autonomie et sa survie. Le rôle de la fonction financière est d'assurer à l'entreprise les ressources financières dont elle a besoin, pour cela, elle va récolter les informations financières de l'entreprise à l'aide de: la comptabilité générale, et de la comptabilité analytique qui va répartir les charges entre les différents produits ou départements afin d'établir le coût de revient des produits.

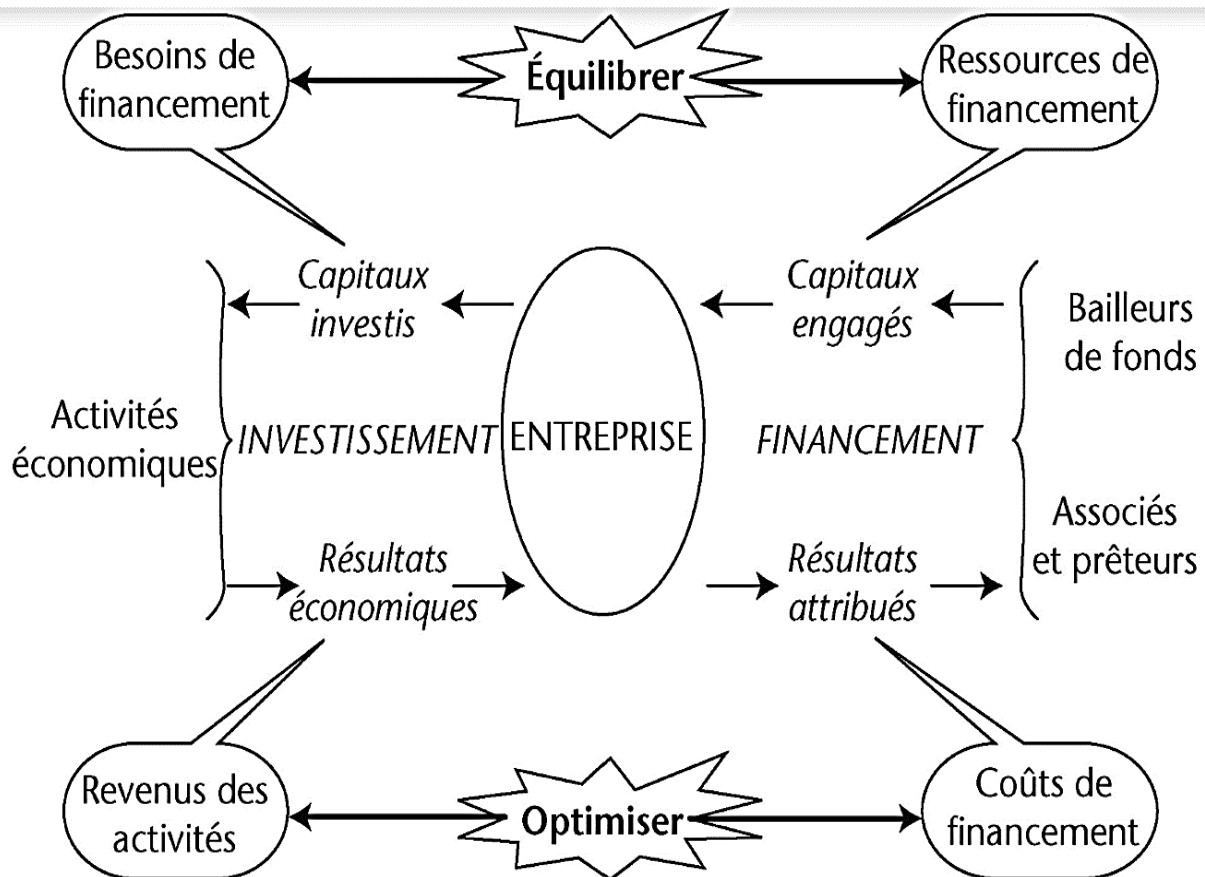
¹ Christian Pierrat, La gestion financière de l'entreprise, éd :la découverte 2014, pages3

CHAPITRE 1 : La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

La fonction financière va alors analyser et interpréter ces informations afin de prendre les bonnes décisions financières pour l'entreprise et faire des prévisions concernant l'avenir de celle-ci, elle fera ainsi de l'analyse financière.

La meilleure façon d'aborder la finance est sans doute celle qui consiste à observer les problèmes financiers qui touchent l'entreprise.

Figure n°1 : Le « circuit » financier de l'entreprise²



1. Importance de l'Investissement

- L'investissement représente un pilier fondamental pour le développement et la pérennité de l'entreprise.
- Il permet de renouveler et d'accroître les actifs de l'entreprise, qu'il s'agisse d'actifs matériels tels que des équipements et des biens immobiliers, ou d'actifs immatériels tels que la recherche et le développement.

² Christian Pierrat, La gestion financière de l'entreprise, éd : la découverte 2014, pages4

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

- En outre, les investissements sont un moteur de la productivité et de la compétitivité de l'entreprise.
- Ils créent également de nouvelles opportunités commerciales, diversifiant ainsi les sources de revenus de l'entreprise.

2. Types d'Investissements

2.1. Investissements en Actifs Matériels

Les investissements matériels peuvent être financés de différentes manières, notamment par les fonds propres de l'entreprise, le crédit bancaire, ou le leasing (crédit-bail mobilier)³

- Ces investissements incluent l'achat d'équipements, de machines, de terrains, de bâtiments, etc.
- Ils visent à augmenter la capacité de production, à améliorer l'efficacité opérationnelle et à répondre aux besoins croissants du marché.

2.2. Investissements en Actifs Immatériels

Les investissements matériels peuvent être financés de différentes manières, notamment par les fonds propres de l'entreprise, le crédit bancaire, ou le leasing (crédit-bail mobilier)

- Les actifs immatériels englobent la recherche et le développement, les brevets, les marques de commerce, les logiciels, etc.
- Ils favorisent l'innovation, renforcent la propriété intellectuelle de l'entreprise et accroissent sa compétitivité à long terme.

2.3. Investissements en Actifs Financiers

- Ces investissements comprennent l'achat d'actions, d'obligations, de participations dans d'autres entreprises, etc.
- Ils sont destinés à générer des revenus, des gains en capital ou des dividendes.

3. Processus de Prise de Décision

- La décision d'investissement est une étape cruciale qui implique une analyse financière approfondie.
- Des facteurs tels que le rendement attendu, le risque associé, la durée de vie de l'investissement et la liquidité sont évalués pour prendre des décisions éclairées.

³ <https://exalliance-finance.fr/guides/guide-financement-professionnel/que-peut-on-financer-avec-un-credit-professionnel/les-investissements-materiels-hors-immobilier/>

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

- le processus de prise de décision peut être influencé par des émotions, des tiers, le manque de connaissance ou d'informations, et il est essentiel d'éviter ces pièges pour prendre des décisions éclairées et efficaces⁴

4. Sources de Financement

- Les investissements peuvent être financés de différentes manières, notamment par des fonds propres (investissements des actionnaires), des dettes (emprunts) ou une combinaison des deux.
- Le choix de la source de financement peut avoir un impact significatif sur la rentabilité de l'investissement, car il détermine le coût du capital.

5. Mesure de la Rentabilité

La rentabilité financière globale Pour satisfaire les actionnaires, il est essentiel d'assurer une rentabilité financière conforme à leur attente de rendement. La rentabilité financière peut s'évaluer selon deux perspectives différentes :

- Le groupe mesure la rentabilité financière des capitaux propres qui lui ont été confiés par les actionnaires. Ce ratio est calculé sur la totalité des capitaux propres consolidés. L'augmentation des réserves consolidées et des intérêts minoritaires constitue une augmentation des capitaux propres dont dispose le groupe. Ce ratio n'est toutefois qu'une mesure comptable. La rentabilité consistant à comparer le revenu obtenu sur une période au capital investi au début de cette période, il vaut mieux mesurer la rentabilité financière à partir des capitaux propres de début d'année.
- L'actionnaire mesure quant à lui la rentabilité de son investissement par rapport au prix qu'il a réellement décaissé. Comme nous l'avons déjà montré, les normes IAS/IFRS rendent à la fois le résultat et les capitaux propres plus volatils :
 - pertes de valeur sur des actifs, principalement sur les écarts d'acquisition ;
 - variation de juste valeur des instruments financiers inscrits directement en résultat (actifs de transaction) ou dans les capitaux propres (actifs disponibles à la vente, couvertures de flux futurs) ;
 - également, l'incidence de la mise en œuvre initiale des normes IAS/IFRS. En outre, pour les groupes fortement implantés à l'étranger, les fluctuations de change peuvent avoir une incidence significative sur les capitaux propres d'un exercice à l'autre.

⁴ <https://www.manager-go.com/management/prise-de-decision.htm>

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

$$\frac{\text{Résultat net consolidé Capitaux propres part groupe et intérêts}}{\text{Capitaux propres part groupe et intérêts}} = \text{Rentabilité financière minoritaires}$$

de début d'année

Ces deux phénomènes rendent l'appréciation de la rentabilité financière plus hasardeuse. Pour cette raison, il nous semble qu'une lecture en tendance est plus appropriée.

- Pour évaluer la rentabilité d'un investissement, plusieurs méthodes sont couramment utilisées, notamment le Taux de Rendement Interne (TRI) et le Retour sur Investissement (ROI). Ces mesures permettent de comparer les avantages attendus aux coûts associés à l'investissement.

6. Gestion de Portefeuille d'Investissement

Un portefeuille d'investissement regroupe l'ensemble des actifs financiers détenus par un investisseur, tels que des actions, des obligations, des produits dérivés, etc. Il peut être composé de différentes natures d'actifs en fonction du profil de l'investisseur, du niveau de risque et de la rentabilité recherchée⁵

- De nombreuses entreprises gèrent un portefeuille d'investissements, comprenant plusieurs projets ou actifs.

- La diversification du portefeuille permet de réduire les risques associés aux investissements individuels, car certains investissements peuvent compenser les pertes potentielles d'autres.

⁵ <https://birdee.co/glossary/portefeuille-investissement/>

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

Section 2 : Le financement d'investissement

« Un projet d'investissement est une opération entraînant une affectation de ressources à un projet industriel ou financier dans l'espoir d'en retirer des flux de liquidités sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise ». ⁶

Pour produire, les entreprises ont besoins de matières premières, de mains d'œuvres mais aussi de divers équipements : construction, matériels de fabrication ...etc. L'ensemble de ces équipements est appelé l'outil de fabrication. Que ce soit à la création ou pour des nécessités de développement, toute entreprise se doit d'investir, c'est-à-dire d'acquérir de nouveaux moyens de production. Le financement de ces investissements nécessite la mise en place de capitaux généralement très importants et qui ne peuvent, le plus souvent être couvert qu'en partie par les ressources propres de l'entreprise. Le recours à un financement externe est donc généralement inévitable. Devant la difficulté d'accès au marché financier, qui n'en est d'ailleurs qu'à sa phase de démarrage dans notre pays, le prêt bancaire est alors la solution la plus abordable pour compléter l'autofinancement de l'entreprise et lui permettre ainsi d'acquérir les investissements souhaités. ⁷

1-Définition du financement :

Le financement fait référence à la fourniture des fonds nécessaires aux opérations commerciales et à la satisfaction de ses besoins.

Tout investissement nécessite le déploiement de capitaux très importants, que les entreprises peuvent obtenir de différentes manières.

Les entreprises peuvent investir en levant leurs propres fonds sans avoir à recourir à des fonds externes. L'avantage de cette solution est qu'elle la rend indépendante des tiers, mais son principal inconvénient est qu'elle limite ses possibilités d'investissement...

⁶ HAMDI K : « Cours d'évaluation de projet : ESB »

⁷ Mémoire Bejaïa

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

C'est pourquoi le recours au crédit bancaire est la solution la plus courante, puisque pour les PME c'est souvent la seule ou presque la seule possibilité. Il faut cependant reconnaître que ce mode de financement présente des inconvénients pour l'entreprise, car il dépend des aléas de l'allocation du crédit (montant, coût, durée, etc.) et des politiques adoptées par la banque (sélection, risque et exposition).

2-Besoins de financement :

La création et l'exploitation d'une entreprise créent des besoins de financement. En effet, avant de pouvoir vendre des biens, des produits ou des services (souvent très importants), l'entreprise doit acheter des machines, acheter des matières premières, payer les employés... il existe donc un écart temporel entre les dépenses et les revenus, qui détermine le chiffre d'affaires de l'entreprise. besoins de financement.

Besoins liés au cycle d'investissement :

Lors de sa création, une entreprise doit acquérir un ensemble de marchandises destinées à rester dans l'entreprise pendant plusieurs années. Au cours de l'existence de l'entreprise, des investissements de différentes natures doivent être réalisés selon des objectifs variés pour assurer sa survie et son développement.

Quelle que soit leur taille, les entreprises peuvent prendre quatre types d'actions pour attirer les investissements :

- Maintenir la capacité de production existante grâce à des investissements alternatifs.
- Améliorer la productivité et promouvoir la modernisation et l'innovation. C'est ce qu'on appelle l'expansion ou l'investissement de capacité. Leur objectif est d'améliorer les capacités de production ou de commercialisation de produits existants et d'en vendre de nouveaux.
- Rationalisation de la production : ce sont des investissements de rationalisation ou de production productivité, visant à réduire les coûts de fabrication.
- Prêter attention au capital humain, qui implique des investissements humains et sociaux, comme les coûts de formation et l'amélioration des conditions de travail.

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

3. Modes de financement :

Le cycle d'investissement est un cycle long, commençant par le capital-risque et se développant à mesure que l'entreprise se développe. Ainsi, cela crée un besoin permanent de financement et une recherche de ressources stables. Parmi ces ressources stables, on distingue les ressources internes et les ressources externes.

3. 1. Financement interne :

Les entreprises peuvent financer leurs investissements sans recourir à des capitaux extérieurs.

Cette solution présente l'avantage de rendre l'entreprise indépendante des tiers, mais son principal inconvénient est qu'elle limite les possibilités d'investissement de l'entreprise.

3.1.1. L'autofinancement :

L'autofinancement est le financement interne généré par une entreprise à travers ses activités.

E. COHEN propose la définition suivante : « l'autofinancement est le surplus monétaire dégagé par l'entreprise sur son activité propre et conservé par elle pour financer son développement future »⁸.

Gillet, Joberd.J-P, Navatte.P, et Rambourg.P définissent l'autofinancement comme : « La détention de tout ou une partie des rémunérations annuelles des actionnaires en vue de couvrir les divers besoins de l'entreprise. Il s'agit donc d'un processus d'épargne réalisé au niveau de la société »⁹

Lorsque les recettes perçues dépassent les redevances versées à la fin d'un exercice, l'entreprise se retrouve avec un excédent monétaire : la capacité d'autofinancement (CAF).

Une partie de la CAF peut être distribuée aux actionnaires sous forme de dividendes, tandis que le reste permet à la société d'augmenter son capital social par constitution de réserves. Ces réserves sont librement utilisables pour rembourser des emprunts, financer des investissements et répondre aux besoins en fonds de roulement.

⁸E. chen : « Gestion financière de l'entreprise et développement financier », édition EDICEF/AUPELF, 1991 p194

⁹ Gillet R, Joberd J-p, Navatte.P, Rambourg.p : « Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier »

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

L'autofinancement est un financement à faible risque car stable et non remboursable. Elle ne peut cependant pas rester le seul mode de financement des investissements ; elle suppose des arbitrages en faveur des réserves, au détriment des dividendes distribués. Cela pourrait déplaire aux associés et actionnaires de la société. Elle est en outre limitée par la capacité de l'entreprise à créer de la richesse à travers ses activités.

L'autofinancement est une forme de financement qui n'a aucun coût apparent car l'entreprise ne paie aucun intérêt. Il existe toutefois un coût d'opportunité, car les fonds utilisés pour financer les investissements peuvent être placés sur les marchés financiers et rapporter des intérêts substantiels.

3.1.2. Le financement par augmentation de capital :

Lorsque les actionnaires d'origine ou les parties liées ont besoin d'augmenter des ressources stables, l'augmentation de capital constitue une source de financement interne. A l'inverse, si l'augmentation de capital est réalisée par l'intermédiaire d'un nouveau partenaire, elle est considérée comme un financement externe.

Dans tous les cas, une augmentation de capital peut servir à financer la croissance de l'entreprise ou à rétablir un équilibre financier endommagé par des pertes en apportant des fonds propres à l'entreprise.¹⁰

Hormis l'impact des modifications du capital sur la gouvernance d'entreprise, il n'y a aucun risque dans l'augmentation de capital de la société. En effet, si un nouvel associé entre au capital de l'entreprise, les anciens associés risquent d'en perdre le contrôle. Nous avons ensuite parlé de « dilution du capital ».

Les augmentations de capital sont rémunérées par le versement de dividendes aux actionnaires. Cependant ce coût est maîtrisé par l'entreprise qui ajuste le montant des dividendes chaque année en fonction des bénéfices réalisés et de la stratégie mise en œuvre.

3.2. Le financement externe :

Les investissements étrangers sont financés en utilisant des ressources étrangères, comme des emprunts et des crédits.

¹⁰ édition Dalloz 1994, p .143

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

3.2.1.Le financement par recours à l'emprunt :

L'emprunt, une opération juridique et financière, implique que des agents économiques (les prêteurs, tels que des banques ou des établissements de crédit) mettent à disposition d'autres agents économiques (les emprunteurs, comme des entreprises, des entrepreneurs individuels ou des ménages) une somme d'argent en échange du remboursement du capital emprunté et du paiement périodique d'intérêts.

Il existe deux principales catégories d'emprunts : l'emprunt obligataire et l'emprunt indivis.

L'emprunt obligataire est réservé aux grandes sociétés par actions, aux États, aux banques, et aux collectivités publiques, et il est divisé en parts égales représentées par des titres négociables, appelés obligations. Les entreprises s'engagent à rembourser les détenteurs d'obligations à l'échéance, en plus du versement d'intérêts périodiques, connus sous le nom de coupons.

L'emprunt indivis, en revanche, n'est pas divisé et est contracté auprès d'un unique prêteur, comme une banque ou un établissement de crédit. Les entreprises s'engagent à rembourser le capital emprunté selon un calendrier prédéfini, en plus de verser des intérêts périodiques.

Avant d'accorder un emprunt, les prêteurs analysent la situation financière de l'entreprise, en particulier sa capacité d'endettement, qui dépend du montant de ses capitaux propres et de ses dettes existantes, et exigent des garanties.

Les établissements financiers visent généralement à aligner la période de remboursement de l'emprunt sur la durée de vie des investissements.

Cependant, il est essentiel de noter que l'emprunt peut entraîner une perte d'autonomie financière de l'entreprise envers ses créanciers et ne peut pas constituer la seule source stable de financement, car il est limité par la capacité d'endettement de l'entreprise. De plus, le versement des intérêts représente un coût significatif et peut être imprévisible dans le cas d'emprunts à taux variable.

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

3.2.2. Le recours aux crédits :

3.2.2.1. Le crédit-bail :

Le crédit-bail est une méthode de financement proposée par des entreprises spécialisées (les bailleurs) où l'entreprise renonce à l'achat d'un bien et le loue plutôt au bailleur pour une période définie, avec une option d'achat à la fin de la durée du contrat. Cette forme de financement n'apparaît pas au bilan de l'entreprise.

Le leasing financier permet de financer un investissement sans nécessiter un apport en capital, sans impacter négativement la capacité d'endettement, tout en réduisant le risque d'obsolescence, car de nombreux contrats incluent des clauses pour obtenir du matériel plus performant.

Cependant, les coûts des loyers ou redevances sont souvent élevés, dépassant parfois ceux d'un prêt traditionnel.

3.2.2.2. Le crédit a Long Terme :

Le crédit à long terme est un type de prêt dont la durée excède sept ans, principalement destiné à financer des projets d'investissement lourds pour les entreprises. Pour les particuliers, il se traduit généralement par un crédit immobilier. Il peut également être accordé dans un contexte professionnel ou pour des besoins personnels sur le long terme.

Opter pour un crédit à long terme peut être avantageux pour les emprunteurs qui souhaitent étaler leurs remboursements sur une période plus longue, réduisant ainsi la pression sur leur budget mensuel.¹¹

Cependant, il est essentiel de trouver un équilibre entre la durée du crédit et le coût total, car une durée trop longue peut entraîner des intérêts plus élevés et une dette prolongée.¹²

3.2.2.3.Le crédit à Court Terme :

Le crédit à court terme est octroyé par des institutions financières et possède une durée généralement inférieure à deux ans. Il sert à couvrir les besoins de trésorerie des acteurs

¹¹ <https://www.meilleurtaux.com/credit-consommation/pre-terme/personnel/questions-reponses-pre-terme/personnel-longue-duree.html>

¹² <https://www.meilleurtaux.com/credit-consommation/pre-terme/personnel/questions-reponses-pre-terme/personnel-longue-duree.html>

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

économiques. Il peut revêtir diverses formes, telles que les facilités de caisse, les cessions de créances basées sur des pratiques d'escompte, ou les découverts bancaires

3.2.2.4. Le crédit a Moyen Terme :

Le crédit à moyen terme est conçu pour financer des investissements et se rembourse sur une période de deux à sept ans. Il s'applique à divers types de biens, que ce soit pour la construction ou l'aménagement de locaux professionnels, l'acquisition de matériel ou de véhicules utilitaires

Conclusion

La fonction financière joue un rôle crucial dans le cycle d'investissement de l'entreprise. Elle est responsable de l'analyse financière, du financement des investissements et de la gestion des risques financiers. La compréhension de ces éléments est essentielle pour une prise de décision éclairée en matière d'investissement. En somme, la fonction financière contribue à la croissance et à la pérennité de l'entreprise en assurant une gestion rigoureuse des ressources financières.

Investir dans des opportunités peut être un moyen efficace de faire fructifier son argent. Cependant, cela nécessite une compréhension claire des différentes étapes du cycle d'investissement et une diligence raisonnable lors de la recherche et de l'analyse des investissements potentiels.

Il est important de comprendre que tous les investissements comportent un certain niveau de risque et qu'il est important de diversifier son portefeuille pour minimiser ce risque. La gestion de portefeuille et la surveillance continue de l'investissement sont également essentielles pour s'assurer que les investissements continuent à répondre aux objectifs financiers.

En fin de compte, investir dans des opportunités peut offrir des rendements intéressants, mais cela nécessite une approche prudente et réfléchie pour maximiser les chances de succès. Et cela en trouvant les moyens de financement les plus adaptés.

Etant donné que, le financement des investissements revêt une importance cruciale pour la croissance économique et le développement des entreprises. Il est indispensable pour leur

CHAPITRE 1 :La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

capacité à entreprendre de nouveaux projets, à améliorer leur compétitivité et à créer de la valeur à long terme. Les choix de financement, qu'il s'agisse de capitaux propres, de dettes ou d'autres moyens, doivent être adaptés aux besoins et à la nature de l'investissement, tout en tenant compte des risques. La gestion judicieuse du financement de l'investissement est un élément clé pour assurer le succès économique à long terme.

CHAPITRE 2

Les moyens de financement du cycle d'investissement
de l'entreprise

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Introduction :

Le financement du cycle d'investissement est essentiel pour les entreprises et les projets, car il permet de couvrir les coûts associés à l'acquisition d'actifs, à l'expansion, à la recherche et au développement, ou à d'autres initiatives à long terme. Il existe plusieurs moyens de financement du cycle d'investissement, tels que l'autofinancement, l'emprunt, l'investissement en capital, les subventions gouvernementales et le capital-risque. Chacune de ces sources de financement présente des avantages et des inconvénients, et le choix dépendra des besoins de l'entreprise, de sa situation financière et de son appétit pour le risque. Dans cette discussion, nous explorerons plus en détail ces différentes options de financement et comment elles peuvent être utilisées pour soutenir les investissements à long terme.

Section 1 : Moyens de financement conventionnel

Les moyens de financement conventionnels désignent les méthodes traditionnelles utilisées pour obtenir des ressources financières. Ces approches sont largement acceptées et utilisées dans le monde des affaires. Parmi les moyens de financement conventionnels les plus courants, on trouve l'emprunt bancaire, l'émission d'actions, le financement par les bénéficiaires de l'entreprise. Chacune de ces méthodes présente des avantages et des inconvénients, et le choix dépend souvent de la situation financière de l'entreprise et de ses besoins spécifiques. Les moyens de financement conventionnels sont essentiels pour permettre la croissance, le développement et la stabilité des entreprises.

1. Histoire de la finance classique

La finance a été présente dès les premiers échanges humains, évoluant en parallèle avec le développement du commerce. L'historique de la finance classique est marquée par une progression graduelle des concepts et des pratiques financières, qui se sont développés à partir de l'Antiquité jusqu'à la période contemporaine. Voici un aperçu des étapes clés dans l'histoire de la finance classique :

1.1. Antiquité : L'invention de la monnaie, qui remonte à l'Antiquité mésopotamienne, grecque et romaine, est considérée comme un tournant dans l'histoire de la finance. Les pratiques financières primitives, telles que l'échange de biens et services, se sont

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

progressivement organisées en systèmes de monnaie et de commerce¹. La finance se développe et se modernise peu à peu et voit au premier siècle avant le christ la naissance à Rome des sociétés en commandité² (sociétés commerciales dans lesquelles les associés apportent des capitaux sans prendre parts dans la gestion).

1.2. Moyen Âge : Durant cette période, l'Église et les ordres militaro-religieux ont exercé un contrôle significatif sur les pratiques financières, notamment en ce qui concerne le prêt et la banque. Cela a conduit à l'émergence de structures financières telles que les creusets de la finance¹.

1.3. Renaissance et Époque Moderne : L'Or, qui a joué un rôle central dans l'économie de l'Europe de l'époque, a été utilisé comme monnaie d'or et a facilité les échanges internationaux. Les Provinces Unies, la France et l'Angleterre ont développé des systèmes financiers distincts, qui ont influencé la finance mondiale¹.

1.4. XIXe et XXe siècles : La révolution industrielle a entraîné une croissance rapide de l'économie et a nécessité des financements pour les entreprises. Cela a conduit à l'émergence de nouvelles formes de financement, telles que les actions et les obligations, ainsi que l'essor des banques et des marchés financiers^{3 1}. Cette dernière a abouti en 1929 à la crise la plus grave de l'histoire de l'humanité, entraînant une profonde dépression économique dans le pays. (50 Etats entraînant avec elle la chute de 50% du volume de production)⁴

1.5. Période Contemporaine : Les crises financières, telles que le krach boursier de 1929 et le krach boursier de 2000, ont mis en évidence les faiblesses du système financier classique. Les réformes institutionnelles, telles que la création de la Securities and Exchange Commission (SEC) aux États-Unis, ont été mises en place pour améliorer la réglementation et la transparence dans les marchés financiers^{5 1}.

En résumé, l'historique de la finance classique montre une progression graduelle des concepts et des pratiques financières, qui ont été influencés par des facteurs tels que l'évolution économique, les changements institutionnels et les crises financières.

¹ <http://aei.pitt.edu/36075/1/A2622.pdf>

² BLANCARD G., COUDERC N. et VANDELANOITE S., « Les marchés financiers en fiche », Paris : édition optimum, 2004, p333.

³ <https://www.lafinancepourtous.com/juniors/lyceens/les-banques/les-banques-une-histoire-ancienne/>

⁴ Idem, p 338.

⁵ <https://usbeketrica.com/fr/article/une-breve-histoire-de-la-finance>

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

2. Les principes et les fondements de la finance classique

La finance repose sur la description des opérations impliquant des mouvements d'argent, à savoir des rentrées et des sorties de fonds. Les fonctions principales de la finance consistent essentiellement à regrouper l'épargne dispersée afin de la diriger vers des projets d'investissement dépassant à la fois en envergure et en risque ce qui est accessible à un individu. Comparer ces deux opérations serait simple si les flux monétaires entraient et sortaient simultanément, mais c'est souvent un processus qui s'étale sur le temps. En conséquence, il s'écoule généralement un certain laps de temps entre l'investissement de l'épargne et sa récupération, de même qu'entre les dépenses engagées pour l'acquisition d'un bien et l'encaissement ultérieur du chiffre d'affaires qu'elle génère. Il en résulte que la même somme d'argent exprimée à des moments différents n'a pas la même valeur.

La présence d'un marché des capitaux ou d'un marché de financement direct facilite l'échange de fonds. Au fil du temps, un placement permet de réserver des fonds disponibles aujourd'hui pour une utilisation future, tandis qu'un emprunt met à disposition des capitaux futurs dès aujourd'hui. Ces transactions ne se font pas sans coût et entraînent des intérêts, en plus des particularités inhérentes aux opérations de prêt et d'emprunt.

2.1. Le taux d'intérêt

L'intérêt est la rémunération d'un placement monétaire versé au prêteur par l'emprunteur dans une opération de prêt par l'emprunteur. Dans une opération de prêt- emprunt, la relation au temps est fondamentale. L'intérêt est toujours positif, le montant dépend essentiellement de trois facteurs, le capital, la durée de placement et le taux d'intérêt.⁶

Dans la finance classique, le taux d'intérêt est considéré comme le prix payé pour l'utilisation d'un crédit ou d'argent. Il est déterminé par l'interaction entre la demande en capital d'investissement et l'offre d'épargne. Les économistes classiques pensaient que les taux d'intérêt dépendaient de l'interaction entre la demande en capital d'investissement et l'offre d'épargne. Cependant, John Maynard Keynes a également souligné que les taux d'intérêt sont généralement fixés par le marché du crédit. Les épargnants ont une préférence pour la liquidité, ce qui signifie qu'ils sont prêts à accepter un taux d'intérêt plus élevé pour bloquer leur argent sur des

⁶ BLANCARD G., COUDERC N. et VANDELANOTE S., « Les marchés financiers en fiche », édition optimum, Paris, 2004, p 81.

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

obligations ou d'autres actifs au lieu de le garder sous forme liquide. Si la demande augmente, les taux d'intérêt montent, tandis que si l'offre de monnaie augmente, les épargnants se tourneront vers les obligations, ce qui fait baisser les taux d'intérêt⁷.

2.2. Couverture, Spéculation, Arbitrage

Sur le marché de capitaux, en plus des opérations et d'emprunts et des prêts, les opérateurs pratiquent aussi d'autres activités à savoir: la couverture de risque, la spéculation et l'arbitrage.

2.2.1. La couverture

Dans la finance classique, la couverture (ou marge) est la somme que les investisseurs doivent immobiliser pour ouvrir une position sur un marché financier. Elle est calculée à l'aide d'un taux de couverture. Cette somme est destinée à assurer que les investisseurs disposent des fonds nécessaires pour maintenir leurs positions ouvertes à tout moment et couvrir d'éventuelles pertes latentes. Il existe deux types de couverture : la couverture initiale, qui est le montant minimum que les investisseurs doivent immobiliser pour ouvrir une position, et la couverture de maintenance, qui est une somme additionnelle que les investisseurs peuvent être amenés à déboursier si leurs positions évoluent en leur défaveur⁸.

La couverture dans la finance classique est un concept qui concerne la gestion des risques financiers par les entreprises et les investisseurs. Elle consiste à utiliser des stratégies financières pour réduire les pertes potentielles et protéger les actifs. Les principaux types de couverture utilisés dans la finance classique sont :

2.2.1.1. Couverture initiale : Elle est également connue sous le nom de « couverture requise » ou de « dépôt ». Elle est le montant minimum que les investisseurs doivent immobiliser pour ouvrir une position sur un marché financier.

2.2.1.2. Couverture de maintenance : Elle est également connue sous le nom de « marge de variation ». Elle est une somme additionnelle que les investisseurs peuvent être amenés à déboursier si leurs positions évoluent en leur défaveur. Cette couverture est destinée à assurer

⁷ https://www.europarl.europa.eu/workingpapers/econ/pdf/116_fr.pdf

⁸ <https://www.cairn.info/la-boite-a-outils-du-responsable-financier--9782100776320-page-188.htm>

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

que les investisseurs disposent des fonds nécessaires pour maintenir leurs positions ouvertes à tout moment et couvrir d'éventuelles pertes latentes.

Ces stratégies de couverture sont essentielles pour les investisseurs et les entreprises car elles permettent de gérer les risques financiers et de minimiser les pertes potentielles⁹.

2.2.2. La spéculation :

La spéculation est une activité inextricablement liée au fonctionnement des marchés financiers. Les spéculateurs offrent la possibilité à d'autres acteurs de se protéger contre les risques potentiels en transférant ces risques. De plus, la spéculation favorise l'ajustement parfait des souhaits des participants sur le marché.

2.2.2.1. Rôle de la spéculation

La spéculation est utile car elle permet à des acteurs économiques de se couvrir contre l'évolution des prix de marchandises, d'actifs ou de devises. Mais elle est critiquée pour des raisons morales (activité non productive) et parce qu'elle peut contribuer à l'instabilité des marchés et à des crises graves.

Les spéculateurs choisissent souvent le "maillon faible" d'un système économique pour spéculer, comme la Grèce dans la crise de la dette publique européenne. Ils utilisent massivement des produits dérivés comme les CDS (Credit Default Swaps) pour parier contre la solvabilité d'un débiteur¹⁰.

2.2.2.2. Limites de la spéculation

Plusieurs économistes considèrent que le poids de la spéculation doit être contenu dans des proportions raisonnables. Ils préconisent des mesures pour limiter la liquidité du marché, comme la taxe Tobin sur les transactions financières.

La spéculation à court terme, caractérisée par des échanges financiers très rapides et très nombreux avec des marges infimes, n'a aucune utilité sociale ni économique. Des outils comme

⁹ <https://univ-droit.fr/recherche/actualites-de-la-recherche/parutions/39395-la-couverture-sur-les-marches-financiers>

¹⁰ <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/crises-economiques/mecanique-des-crises/trois-questions-sur-la-speculation-financiere/>

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

l'interdiction du trading à haute fréquence ou la suppression de la cotation en continu sur les marchés pourraient s'y opposer.

En résumé, la spéculation financière est un comportement répandu dans la finance classique, considéré comme utile par certains mais critiqué par d'autres pour ses effets déstabilisateurs. Son encadrement fait débat entre les partisans d'une régulation et ceux d'une suppression pure et simple¹¹.

2.2.3. L'arbitrage :

L'arbitrage, quant à lui, consiste en une série d'opérations ne requérant aucune mise initiale, et garantissant un gain positif. Cela souligne la distinction entre l'arbitrage et la spéculation : le premier est sans risque, tandis que la seconde comporte des risques. L'arbitrage vise à exploiter d'éventuelles imperfections du marché, ce qui signifie que certains participants du marché financier peuvent réaliser des profits même lorsque le marché est en difficulté.

L'efficacité des marchés financiers dépend de la capacité à refléter de manière exhaustive toutes les informations pertinentes pour la détermination des cours. Un marché financier est considéré comme efficace s'il parvient à rendre disponibles toutes les informations concernant chaque actif.

2.2.3.1. Caractéristiques de l'arbitrage

- C'est une opération sans risque spéculatif, car elle permet de dégager un profit en limitant les pertes.
- Elle contribue à rendre les marchés plus efficaces en ramenant les prix à leur juste valeur.
- Les arbitragistes sont constamment à l'affût des opportunités offertes par les écarts de prix entre les marchés.

¹¹ https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/am_speculation_a_prendre_ou_a_laisser_.pdf

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

2.2.3.2. Principaux types d'arbitrage

On distingue plusieurs types d'arbitrage en finance :

- Arbitrage de place à place: comparer la valeur d'un actif sur différents marchés pour réaliser une transaction rentable.
- Arbitrage comptant-terme: acheter un actif pour le revendre à son échéance à terme.
- Arbitrage sur titres: revendre des titres pour les remplacer par des titres plus rentables.
- Arbitrage en reports: permettre au détenteur de valeurs mobilières d'effectuer des placements à un taux avantageux.

La finance traditionnelle préfère employer le terme d'opérations d'arbitrage, considérant que les mouvements spéculatifs sont utiles car ils détectent les déséquilibres existants ou potentiels d'un marché et contribuent à la stabilisation des prix en vertu de l'efficience des marchés financiers.

2.3. La déréglementation, La désintermédiation, Le décloisonnement

2.3.1. La déréglementation :

Cela se traduit par la réduction des réglementations, la fin des contrôles de change, la suppression des restrictions sur les mouvements de capitaux et la promotion de l'innovation financière.

2.3.2. La désintermédiation :

La désintermédiation est un processus économique et commercial qui se traduit par la réduction ou la suppression des intermédiaires dans un circuit de distribution ou de financement.

Voici un résumé des informations clés extraites des sources fournies :

2.3.2.1. Définition de la désintermédiation :

La désintermédiation consiste à retirer l'intermédiaire des transactions futures, que ce soit dans le domaine financier ou commercial.

Dans le contexte financier, la désintermédiation implique le retrait des fonds des institutions financières intermédiaires, comme les banques, pour les investir directement.

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Le développement d'Internet a favorisé la désintermédiation dans des secteurs tels que le voyage/tourisme et la distribution de logiciels ou jeux, en permettant aux parties prenantes de distribuer directement leurs produits et de communiquer avec leur public sans intermédiaire.

Dans le domaine financier, la désintermédiation peut se manifester par l'émission d'obligations au lieu de recourir à un prêt traditionnel, permettant à l'emprunteur d'obtenir un financement sans intermédiaire.

2.3.2.2. Implications de la désintermédiation :

La désintermédiation peut entraîner une charge accrue pour les entreprises en retirant un intermédiaire du processus, les obligeant à consacrer davantage de ressources internes pour couvrir les services précédemment gérés par des tiers.

En termes d'investissement, la désintermédiation peut imposer une charge plus lourde aux investisseurs, les rendant responsables de toutes les actions et décisions, nécessitant ainsi une recherche approfondie et un investissement de temps supplémentaire.

En résumé, la désintermédiation est un phénomène économique et commercial qui vise à réduire ou supprimer les intermédiaires dans les circuits de distribution ou de financement, offrant des avantages potentiels en termes de coûts, de rapidité et de contrôle direct des transactions.

2.3.3. Le décloisonnement :

Les marchés financiers se divisent de moins en moins, tant sur le plan géographique, fonctionnel que temporel.

Le décloisonnement en finance classique fait référence à la suppression des cloisonnements légaux entre les différents compartiments de l'activité bancaire et financière.

2.3.3.1. Définition :

Le décloisonnement vise à fusionner les différents marchés financiers pour permettre l'accès aux mêmes produits financiers en différents lieux et à différentes heures, favorisant ainsi la libéralisation de la finance et la globalisation financière.

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

2.3.3.2. Conséquences :

- Suppression des barrières entre banques de dépôt et banques d'investissement
- Développement de techniques de titrisation permettant de transférer et fragmenter les risques
- Désintermédiation : les entreprises ont de plus en plus recours aux marchés financiers plutôt qu'aux banques pour se financer
- Poids croissant des marchés financiers dans le financement de l'économie par rapport à l'intermédiation bancaire traditionnelle

2.3.3.3. Limites et risques :

- Risque de perte de traçabilité des risques avec des chaînes d'opérations complexes
- Risque moral: les banques peuvent être tentées de prendre plus de risques en pensant pouvoir les transférer
- Besoin de mieux comprendre le "génomme de la finance" devenu très sophistiqué et source de nouveaux risques systémiques

En résumé, le décloisonnement financier a profondément transformé la finance classique en supprimant les barrières entre métiers et en favorisant la désintermédiation et la globalisation des marchés. Mais cela s'accompagne aussi de nouveaux risques nécessitant une meilleure régulation et compréhension du système financier.

2.4. L'internationalisation financière de l'économie mondiale :

L'internationalisation financière de l'économie mondiale, également appelée mondialisation financière, est un processus complexe qui a profondément transformé le système financier international ces dernières décennies.

2.4.1. Définition et caractéristiques

La mondialisation financière désigne l'internationalisation croissante de la finance et l'unification progressive des marchés financiers à l'échelle mondiale.

Elle est permise par l'extension internationale d'entreprises multinationales qui peuvent emprunter des fonds où elles le souhaitent.

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Le processus repose sur la désintermédiation (accès direct des entreprises aux marchés pour se financer), le décloisonnement (suppression des barrières entre compartiments de la finance) et la déréglementation (abolition des réglementations pour faciliter la circulation du capital).

2.4.2. Historique et évolution

La mondialisation financière a connu un essor à partir de la fin du 15^e siècle avec l'expansionnisme colonial européen.

Un épisode de forte intégration financière internationale a eu lieu au 19^e siècle, avant de marquer le pas au 20^e siècle.

Depuis les années 1980, un nouveau cycle de mondialisation financière s'est enclenché, avec une intensification des échanges et une libéralisation accrue.

2.4.3. Conséquences et enjeux

Les pays émergents prennent une part croissante dans l'économie et la finance mondiales, accumulant des excédents extérieurs massifs.

Cela change profondément la répartition des réserves et du pouvoir financier dans le monde, nécessitant une adaptation du système monétaire international.

La mondialisation financière comporte aussi des risques comme la perte de souveraineté des États, la volatilité accrue des capitaux et la fragilité du système financier.

En résumé, l'internationalisation financière est un phénomène majeur qui bouscule les équilibres économiques et géopolitiques mondiaux, avec des conséquences ambivalentes qu'il convient de réguler au niveau international.

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Section 2 : Moyens de financement non conventionnel (finance islamique)

Introduction à la Finance Islamique

L'industrie florissante des services financiers islamiques, a connu ces dernières décennies une croissance nette et impressionnante, qui est expliquée par plusieurs facteurs dont notamment : le retour de la ferveur religieuse, l'augmentation des revenus des pétrodollars dans les pays du golfe persique, et d'où le besoin de placer leurs argents et de s'investir dans des projets licites respectueux des principes islamiques, ainsi que, la dégradation du système conventionnel capitaliste par l'occurrence des crises et par conséquent la recherche d'alternatives. De même une partie de l'expansion de la finance islamique, revient certainement à sa performance, qui a atteint durant des périodes, des niveaux plus élevés que ceux de la finance classique. Nous allons donc dans ce chapitre introductif, essayer de mieux comprendre et d'expliquer cette industrie, en analysant Ses principales caractéristiques. La première section définit la finance islamique, et expose les dates marquant son histoire.

Ensuite, la deuxième section traite ses principes fondateurs, une troisième section, explique les fonctionnements des différents produits et contrats financiers islamiques offerts. Et nous finissons par la quatrième section qui aborde, les différents risques traditionnels et uniques, auxquels les institutions financières islamiques, font face.¹²

I. Définitions et grandes dates de la finance islamique

I. 1. Définitions :

Un nombre ne grandissant de personnes remettent en question le système capitaliste en général, et le système bancaire en particulier, et s'intéressent par conséquent aux institutions financières islamiques qui pourraient représenter une alternative.

Plusieurs définitions ont été données sur la finance islamique qui repose essentiellement sur la notion d'éthique, notion et approche qui est à l'heure actuelle une question pertinente.

¹² Rym Ben Slama, Détermination du risque de crédit des banques islamique et classique, étude empirique sur les banques de 14 pays du monde, éd universitaire européennes, p4

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

La finance islamique prend son essence de l'Islam. Cette religion a mis en place un système économique répondant à des exigences morales et sociales¹³. Elle est définie comme l'ensemble des opérations de financement, de commerce et d'investissement qui sont conformes aux injonctions de la charia¹⁴ et au système de valeurs édicté par l'Islam. C'est la composante de deux secteurs : un secteur lucratif (représenté par les différents contrats participatifs et instruments de financement moucharaka, moudharaba, mourabaha, ijara, etc.), et un secteur caritatif (l'exemple du Waqf, de la Zakat, du Qard Hassan, etc.). [Krichène & Mirakhor (2009)], l'ont défini comme « L'activité financière d'une économie islamique qui

visait l'équité sociale ». Un système financier islamique est défini comme « Un système où il n'y a pas d'actifs sans risque, et où toutes les transactions sont basées sur le partage du risque et par conséquent du profit ou de la perte », [N.krichène & E.Saidane (2009)]. Le financement islamique est considéré comme un compartiment de l'investissement éthique et responsable d'une part, et également comme une innovation financière d'autre part [Elmelki Anas (2011)].¹⁵

La finance islamique peut être considérée comme un système financier stable et efficace pour absorber les chocs, et capable de promouvoir la croissance et la création d'emplois [Derbel Hatem: Bouraoui Taoufik ; & Dammak Neila (2011)], elle se base sur le principe qui stipule que le profit ne se mérite qu'en subissant un risque.

La finance islamique qui s'efforce de concilier entre principes économiques et religieux, est venue ainsi, pour satisfaire les besoins de financement et d'épargne, et la demande sociale croissante d'une clientèle croyante cherchant de nouveaux produits et services financiers éthiques conformes à la charia, ainsi que pour assurer la justice sociale, réduire les disparités de revenus et de richesses entre les personnes, renforcer le lien entre développement économique et progrès social, et atteindre une certaine autonomie économique et financière.

Pour garantir la licéité des produits financiers offerts, et pour assurer la conformité des nouveaux instruments financiers islamiques à la charia, certains pays ont des autorités de charia

¹³ Michel Remy(2008), «la finance islamique»

¹⁴ Elle est définie par la BID, comme « l'ensemble des orientations divines contenues dans le Coran et la Sunna, et englobe tous les aspects de la foi musulmane, croyances et pratiques inclus ».

¹⁵ « Le Principe De Partage Des Profits Ou Des Pertes Dans Le Cadre Des Banques Islamiques : Illustration Modélisée Des Contrats De Financement Participatifs Moudaraba Et Moucharaka ».

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

qui émettent des fatwas entre autres, portant sur les questions économiques et financières, tandis que la majorité des institutions financières islamiques comportent un

conseil de charia qui se charge de cette mission. « Ce Comité de la charia est composé de quatre à sept membres tous juristes spécialisés dans le Fiqh Al mouamalat (jurisprudences commerciales, financières, politiques et économiques) », (Siagh (2001)).

Les membres de ce comité, jugent alors l'acceptabilité de nouveaux instruments financiers, comme ils effectuent des audits pour assurer la conformité des activités exercées aux principes religieux.

Figure 1 : Quelques Témoignages sur la finance islamique :

- Dans le livre intitulé « La finance islamique, une solution à la crise », coécrit par **Olivier Pastré et Elies Jouiny**, ces auteurs affirment que la Finance islamique pourrait être un système qui éviterait une nouvelle crise des subprimes ».
- Dans son article « Religion et Performance économique », **Marcus Roland** montre qu'à un niveau de développement économique donné, l'Islam ne réduirait pas la croissance, mais plutôt la favorisait.

1.2. Naissance et dates marquantes :

La finance islamique date de la vie du prophète Mohammed (que la paix et la bénédiction d'Allah Soient Sur lui). Et c'est qu'en (1963), quand il y a eu, la création de la première caisse d'épargne en Egypte par le pionnier Ahmed El Najjar intitulée, « La Mit Ghamr Saving bank».

-En (1969) : il y a eu fondation du « Tabung Hadji » en Malaisie, dont l'activité est celle de la collecte de l'épargne des musulmans en vue du financement futur de leur pèlerinage La

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Mecque, ainsi que l'investissement de cette épargne principale dans des projets licites.¹⁶

-Fin (1969), (25 septembre) : Création de l'Organisation de la Conférence Islamique L'OCI » (renommée en (2011) : « l'organisation de coopération islamique »). C'est un organisme situé à Djeddah, qui comporte (57) Etats-membres. Il se charge de la promotion des liens d'unité, et de solidarité entre les nations du monde musulman et

les Etats membres, ainsi que de la coopération socioéconomique entre ces membres¹⁷.

- En (1975) : Création de la première banque islamique privée « la Dubaï Islamique Bank ».

- En (1975) : Création par l'OCI de la BID « la Banque Islamique de Développement », qui est une institution financière internationale située à Djeddah, comportant actuellement (56) pays membres, et ayant pour objectifs de promouvoir la prospérité économique, ainsi que le progrès social des pays membres et des communautés musulmanes, conformément aux principes de la charia. La BID fournit de l'aide financière aux pays membres, et participe aux projets productifs licites par l'injection de capitaux ou l'octroi de prêts.¹⁸

-En (1977) : Naissance de « La Kuwait Finance House ».

-En (1979) : Apparition de la première compagnie d'assurance islamique « Islamic Insurance Company of Soudan », et de la banque commerciale « Bahreïn Islamic Bank ».

-En (1979) : Le Pakistan a islamisé son secteur bancaire, suivi par l'Iran le Soudan en (1983).

-En (1981) : Fondation du « Dar al Maal al Islami DMI », qui est une institution financière islamique leader, dont l'activité principale est celle de la gestion d'actif des investisseurs.

- En (1983) : création par l'OCI de « l'Académie du fiqh Islamique », elle est située à

Djeddah, et comporte (57) pays membres, qui sont représentés par leurs savants et juristes spécialistes dans la jurisprudence islamique. Cette institution permet de résoudre les problèmes

¹⁶ Rym Ben Slama, Détermination du risque de crédit des banques islamique et classique, étude empirique sur les banques de 14 pays du monde, éd universitaire européennes, p6

¹⁷ Chart OCI

¹⁸ www.isdb.org

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

et les questions qui apparaissent souvent dans la société contemporaine, en présentant des solutions conformes à la charia de ces problèmes.

-En (1987) : Création de LARIBA, la première banque islamique aux USA.

-En (1990) : Création au Bahreïn, de la principale organisation internationale de normalisation de l'industrie de la finance islamique « l'Accounting and Auditing

Organisation for Islamic Finance Institutions (AAOIF) », qui est chargée d'élaborer les standards et règles comptables des banques islamiques.

-En (1999) : Création par le Dow Jones Index, du premier indice islamique le Dow

Jones Islamic Market Index ». Ce sont des indices boursiers qui suivent, au niveau mondial, les actions qui respectent les principes de la charia et sont d'entreprises qui sont compatibles avec la loi coranique¹⁹. D'autres acteurs ont introduit leurs indices qui sont : S&P

Sharia Indices. FTSE Global Islamic Index, Dar Al-Maal Al-Islami (DMI) Index, SG Baraka Index.

-En (2002) : Inauguration en Kuala Lumpur, du Conseil des Services Financiers islamiques

« L'IFSB », qui est un organisme international de régulation et d'harmonisation des réglementations prudentielles applicables aux banques islamiques.

-En (2002) : Création de l'IIRA « L'agence islamique internationale de notation », qui évalue les institutions financières islamiques ainsi que leurs produits, et favorise par conséquent l'accès de ces dernières aux marchés financiers internationaux.

-En (2004) : Le Royaume-Uni adopte la pratique de la finance islamique en agréant la première banque islamique en Europe « L'Islamic Bank of Britain (TBB) ».

-En (2000-2008) : Développement de la finance islamique, dans plusieurs régions du monde : en Europe, au Moyen Orient, en Asie du Sud Est, en Afrique du Nord, autant dans les banques islamiques que les banques classiques qui ont été également intéressées par cette industrie, et

¹⁹ Mahmoud A. EL-Gamal, traduction et adaptation de Jacqueline Haverals, révision scientifique d'Imane Karich(2012,p31), « la banque et la finance islamique »

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

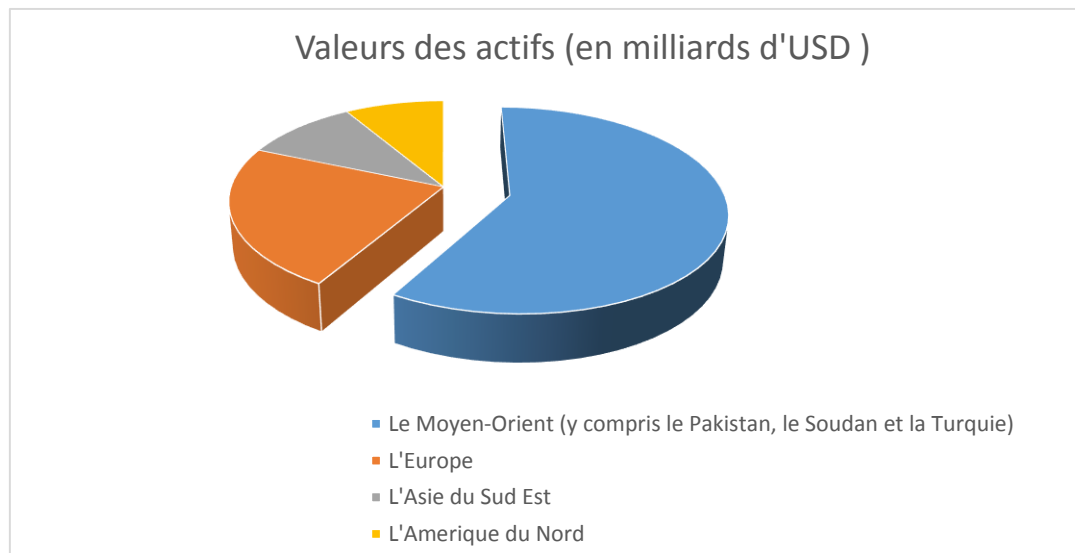
qui ont, par conséquent, ouvert chez elles des «islamic Windows » ou fenêtres islamiques; pour offrir des services conformes à la charia. Comme : (La HBSC, la Citibank, l'UBS, l'IBB, BNP Paribas, l'European Islamic Investment Bank, etc.).²⁰

1.3. Evolution de l'industrie financière islamique :

Le segment de la finance islamique est en plein essor ces dernières décennies, avec taux de croissance annuel de 15-20%²¹. Le nombre d'institutions financières islamiques dans le monde est passé d'une seule en (1975) à plus de 300 de nos jours, dans plus de 75 pays (El Qorchi (2005)). Cette industrie financière, est désormais reconnue à l'échelle internationale, elle séduit de plus en plus d'adeptes tant musulmans partout dans le monde, que non musulmans. Elle est plus développée dans certains pays pionniers qui sont notamment: la Malaisie, le Pakistan, l'Indonésie, ainsi que les pays du golfe tels que le Bahreïn, l'Arabie saoudite, le Kuwait et l'UAE.

Les actifs totaux²² du marché financier islamique dans le monde ont atteint fin (2009), environ 950 milliards USD, se répartissant en quatre sous marchés, comme suit²³:

Figure 2 : Répartition en 2009, des actifs financiers islamiques dans le monde :



Source : [Moody's The Banker, Fonds Monétaire International, IFSB].

²⁰ Rym Ben Slama, Détermination du risque de crédit des banques islamique et classique, étude empirique sur les banques de 14 pays du monde, éd universitaire européennes,

²¹ Banque Islamique de Développement (2010).

²²(c.a.d. les banques, les Guichets islamiques, les fonds, les obligations et les hors-bilans islamiques).

²³ Extrait de l'article de **Lila Guermas-Sayegh (Mai 2011)**, «la religion dans les affaires: la Finance islamique ».

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Nous constatons, que les pays du moyen orient ont la grande part de marche des actifs islamiques avec 590 milliards de dollars, suivie de l'Asie du Sud Est qui détient au total 260 milliards de dollars, d'actifs financiers islamique.

Par ailleurs, le classement des pays pionniers de la finance islamique, sur la base du total des actifs détenus par ces derniers, est présenté par le tableau suivant :

Tableau 1 : classement en (2007), des pays selon le total d'actifs islamiques qui y sont échangés :

Le rang en (2007)	Pays	Total des actifs islamiques (\$M)
1	Iran	154,616.28
2	Arabie saoudite	69,379.15
3	Malaisie	65,083.37
4	Kuwait	37,684.47
5	Brunei	31,535.19
6	UAE	35,354.36
7	Bahreïn	26,251.86
8	Pakistan	15,918.21
9	Liban	14,315.82
10	UK	10,420.47
11	Turquie	10,065.96
12	Qatar	9,459.71
13	Bangladesh	4,331.90
14	Egypte	3,852.86

Source : (The Banker)

Selon le cabinet Ernst & Young, ces actifs financiers islamiques, devrait atteindre 1100 milliards de dollars d'ici la fin de l'année (2012), soit une progression de 33% par rapport a (2010) en raison d'une réorientation des flux financiers vers cette finance alternative, et de l'arrivée au pouvoir de plusieurs gouvernements « Islamistes » notamment en : (Libye, Tunisie, Egypte), favorables à ces mécanismes financiers adossés a des actifs réels²⁴.

²⁴ [www.agenceecofin.com\(2010\)](http://www.agenceecofin.com(2010)), «1100 milliards \$ d'actifs financiers islamiques d'ici 2012 »

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Les banques islamiques a l'instar des banques classiques, s'engages a mobiliser des fonds, pour financer leurs clients, en leur offrant un éventail diversifie de produit. La composition en pourcentage des différents

2. Les principes de la finance islamique :

L'activité financière islamique s'est développée en faisant revivre les produits anciens et en créant de nouveaux produits. Lors de l'adaptation et de la création de produits, la contrainte a été d'éviter les interdictions découlant de la théorie économique et sociale islamique. On dénombre en général les cinq interdictions suivantes : interdiction de l'intérêt (riba), du gharar (incertitude, tromperie, risque), de la thésaurisation, de la spéculation (maysir), et des activités déclarées illicites. Nous insisterons sur la premières qui constituent l'une des bases du système financier islamique.

- **L'interdiction de l'intérêt (riba)**

Elle est souvent présentée comme la caractéristique essentielle, si ce n'est unique, du système financier islamique.

Le terme riba, qui signifie «augmenter », peut être défini ainsi :

Le Riba est tout intérêt stipulé contractuellement, calculé préalablement sur la base du capital initial prêté et du temps, convenu sans aucune relation avec les résultats éventuels de l'opération financée.

Cette interdiction découle du rôle assigné à la monnaie dans le système économique islamique: l'argent, en lui-même, est improductif. Il ne peut générer des revenus du fait de l'écoulement du temps.

L'historique de cette interdiction sera suivi de l'examen de la différence entre profit et intérêt, puis de sa justification économique et des solutions alternatives.

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

3. Historique de l'interdiction

La prohibition s'est faite graduellement²⁵. L'usage de l'intérêt a fait l'objet de plusieurs versets coraniques avant d'aboutir à une interdiction complète.

Dans un premier verset, l'intérêt est seulement indésirable, il s'agit d'un ordre indirect : « L'intérêt (ou usure selon les traductions) que vous donnez pour accroître les biens d'autrui ne les accroît pas, auprès de Dieu. » (S. 30, V. 39.)

Le deuxième verset de référence fait suite à l'évocation des malheureux Juifs qui ont pratiqué l'usure malgré l'interdiction de Moïse²⁶ : «... de ce qu'ils prennent de intérêts - chose qui leur était interdite - et de ce qu'ils mangent à tort les biens des gens. A ceux d'entre eux qui sont mécréants Nous avons préparé un châtement douloureux » (S. 4, V. 161) On constate qu'il n'y a toujours pas d'interdiction directe.

L'interdiction du riba est relative au premier sens, elle est désormais considérée comme la règle de base. Cependant la notion de riba (surplus) suscite des divergences d'opinions :

- deux sortes de prêts seraient à distinguer : les prêts pour la consommation et ceux pour la production ; dans ce dernier cas le riba serait autorisé, dans le premier cas il est interdit puisque l'argent prêté n'est pas productif²⁷ ;
- seule l'usure serait prohibée «...porter de double en double... », les intérêts simples ou faibles sur les comptes bancaires, seraient licites²⁸ ;
- la majorité des jurisconsultes agréés par la Haute Commission de l'interprétation du Coran en Arabie saoudite considère que toute transaction à base d'intérêt est interdite, sauf exceptions.

Ces exceptions font référence au principe de « nécessité » (darura) qui permet de lever certaines interdictions. « Dieu n'oblige une personne que selon sa capacité... » (S. 2, V. 286.).

²⁵ Cet historique basé sur l'Encyclopédie de l'Islam.

²⁶ Interdiction biblique du prêt à intérêt (cf. Le Deutéronome XXIII, 20).

²⁷ La raison est la même que celle évoquée par les théologiens catholiques, comme Saint Thomas d'Aquin : l'argent, bien consommable, ne peut servir à produire de la richesse, seulement à échanger.

²⁸ Ces exceptions font référence au principe de « nécessité » (darura) qui permet de lever certaines interdictions. « Dieu n'oblige une personne que selon sa capacité... »

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

4. Différence entre profit et intérêt

Ilya plusieurs dimensions à considérer dans l'interdiction du riba:

- le risque n'est pas équitablement partagé dans une opération de prêt puisque l'emprunteur le supporte quasiment seul, d'où l'injustice sociale ;
- l'engagement est à terme, c'est donc le prix du temps ;
- la rémunération est calculée uniquement sur le capital, c'est de l'argent procuré par l'argent, ce qui est contre-nature.

Le fondement de l'interdiction est l'injustice sociale. Cette dernière est le fondement commun de l'interdiction dans les trois religions monothéistes qui combattaient ainsi les pratiques usuraires des marchands.²⁹

5. Les produits de la finance islamique

Les banques islamiques offrent une gamme diversifiée de produits et services qui se conforment à la loi islamique, dont ceux qui sont basés sur la structure de (PPP), et d'autres basés sur le principe du coût plus marge « ou coût majoré ». Ces produits sont classés en deux catégories, à savoir les contrats financiers participatifs, et les instruments de financement. Les institutions financières islamiques offrent également, des contrats sociaux, tels que le Qard Hassan, et le Waqf. En ce qui suit on va entamer un exemple chacun .

5.1. Les contrats participatifs :

- **La Moucharaka « ou partenariats d'investissements »**

« La Moucharaka est un contrat entre une banque ou un établissement financier et une ou plusieurs parties ayant pour objet la participation dans le capital d'une entreprise, dans un projet ou dans des opérations commerciales, en vue de la réalisation de profits.»³⁰

M.Tagi Usmani (1998)) : prévoit que « Selon la charia, l'instrument de financement idéal est la moucharaka, dans lequel les profits et les pertes sont répartis équitablement entre les associés ». La moucharaka est fondée sur la collaboration de plusieurs investisseurs dans le financement d'un projet islamique. La gestion du projet est confiée à cet ensemble de partenaires, entre lesquels les profits et les pertes sont partagés, au prorata des apports en capital.

²⁹ Geneviere Cause-Broquet, la finance islamique, 2eme edition, Revue Banque, Paris2012, p32,33

³⁰ Article 14, INSTRUCTION N°03-2020 , Banque d'Algérie, 02 AVRIL 2020.

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Cet instrument est fréquemment utilisé dans le cadre du financement de projets à long terme. «Il s'applique à des projets commerciaux et industriels, mais aussi au financement de l'immobilier en copropriété », (L. Guermas Sayegh (2011)).

Figure 01 :Schéma de fonctionnement du contrat Moucharaka Décroissante



5.2.les instruments de financement

- L'ijara ou « Leasing » :

« L'Ijara est un contrat de location au terme duquel la banque ou l'établissement financier, dénommé bailleur, met à la disposition d'un client, dénommé preneur, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble, dont il est propriétaire, pour une période déterminée, en contrepartie de paiement d'un loyer fixé dans le contrat. »³¹

C'est un contrat de location de biens par la banque à un client. L'exemple des véhicules, machineries, des biens d'équipement, etc. Cette technique de financement à long et moyen terme, est définie par [El Mohandiz Abdeslam (1999)], comme «Une opération par laquelle la banque loue du matériel à une personne qui en jouit le plein droit par l'usufruit, le loyer étant considéré comme une commission ». Et la vente de l'usufruit est permise en Islam comme en témoigne le 65ème sourate du Coran:

³¹Article 24, , INSTRUCTION N°03-2020 , Banque d'Algérie, 02 AVRIL 2020

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Verset 6: « Et si elles allaitent (l'enfant né) de vous, donnez-leur leurs

La principale différence entre les contrats de leasing permis par l'Islam et les leasings classiques, est que le bailleur doit posséder le bien tout au long de la période couverte par le contrat (El-Gamal M. A. (2012). Ainsi, le droit de propriété revient au bailleur propriétaire (généralement une banque), alors que le droit de jouissance revient au client locataire, qui va en contrepartie verser des redevances durant une période déterminée du bail. Ce contrat d'Ijara est assorti d'une option finale d'acquisition du bien loué, de sa restitution ou de sa relocation. Pour que cet instrument de financement soit conforme à la charia, certaines conditions doivent être vérifiées :

- Le bien loué ne doit pas être périssable ni consommable, il doit être d'utilité continue.
- Le bail est destiné à l'utilisation et non à la consommation du bien, par conséquent il faut mentionner les usages ou les services de cet actif loué, la nature des bénéfices revenant au locataire.
- Le bailleur devrait être nécessairement le propriétaire légal de l'actif, avant de le louer.
- Les caractéristiques de l'objet à louer doivent être définies.

Le locataire peut à la fin de la période du bail, convenir avec le bailleur, sur l'acquisition du bien loué. Et ce contrat de vente doit être séparé du contrat initial d'Ijara. Car Il est rapporté sous l'autorité d'Ibn Mas'ud, que le prophète Mohammed, a dit : «**Mélanger deux contrats dans un, n'est pas permis**».

- Le loyer est exigible à partir de la date de réception du bien, et non de la date de conclusion du contrat.
- Le montant et les échéances de versement des loyers, ainsi que la limite du terme de la location, doivent être convenus d'avance.
- Le bailleur est responsable pendant la durée du bail, de l'entretien de l'actif et de sa réparation en cas de survenance de dommages (à la différence du bail classique).

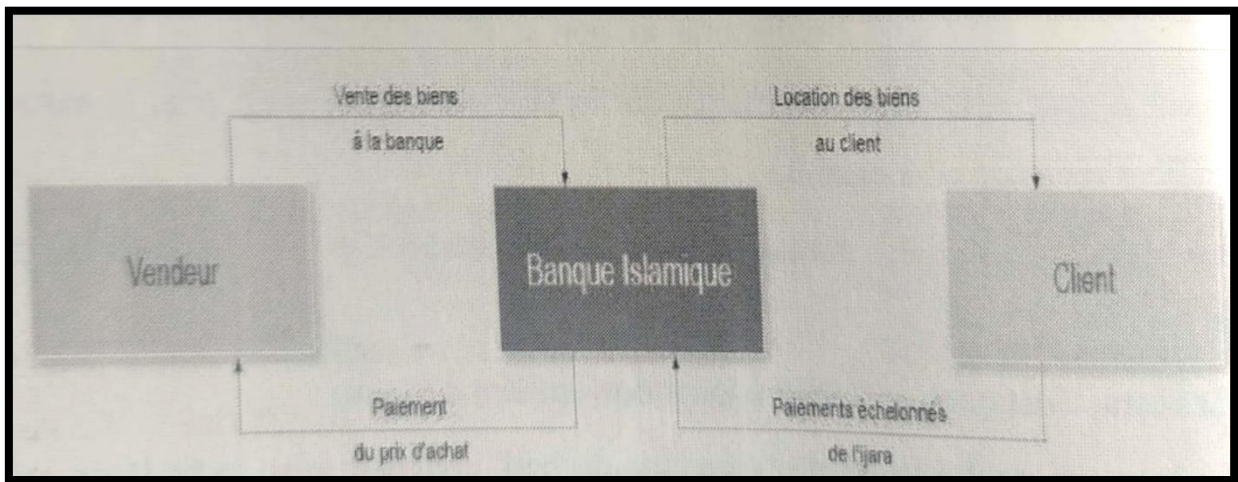
Le bien objet du contrat Ijara est sous la responsabilité de la banque ou de l'établissement financier, durant la période contractuelle, tant qu'il n'y a pas de dégradation, de négligence ou de défaut d'entretien de la part du client. La maintenance récurrente ou périodique (normale), est de la responsabilité du client conformément aux dispositions législatives en vigueur.³²

³² Article 28, INSTRUCTION N°03-2020 , Banque d'Algérie, 02 AVRIL 2020

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

«Pour les opérateurs économiques, les avantages du leasing sont multiples. D'une part, il leur permet de rénover leurs équipements désuets ou obsolètes et bénéficier ainsi des derniers développements technologiques. D'autre part, il offre l'avantage de leur éviter une immobilisation à long ou moyen terme d'une partie de leurs ressources, dans le cas d'une acquisition autofinancée ou même financée par un crédit d'investissement».³³

Figure : Schéma de fonctionnement du contrat Ijara :



³³ Oboulo.com

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Section 03 : La distinction entre la finance islamique et la finance conventionnelle .

La comparaison entre les produits de la finance islamique et ceux de la banque conventionnelle se révèle ardue en raison de la nature spécifique et changeante de ces produits. Cependant, dans l'ensemble, une similitude dans les composants des produits est observée après l'examen de certains produits de la finance islamique. La distinction fondamentale réside dans l'application des principes énoncés de la finance islamique, tels que l'absence de *riba*, de *gharar*, de *haram*, l'obligation de partage des pertes et des profits, ainsi que le principe de l'adossement à un actif tangible.

1. Conformément à leurs structures économiques respectives,

Tableau N°01: La différence entre les deux systèmes économiques islamiques et conventionnels

Finance islamique	Finance conventionnel
<ul style="list-style-type: none"> -fonctionne selon les principes de l'éthique - Ne pratique pas de capitalisation d' intérêt mais applique une marge bénéficiaire. - Dans l' 'économie islamique, comportement optimal exige une satisfaction équilibré des besoins tant matériel et spirituels de la personnalité humaines C'est-à-dire prendre en compte non seulement l'intérêt individuel mais aussi l'intérêt général. - L'argent est un simple instrument nécessaire pour faciliter les échanges mais qui ne doit pas devenir l' 'objet 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionne selon le principe capitalisation d'intérêt et l'agio - Au sein de l'économie conventionnelle le marché est construit autour de postulat de maximisation de l'utilité individuelle. - La monnaie remplit simultanément un rôle d'instrument d'échange, d'unité de compte mais aussi instrument de transfert

Source: MEKACHER Narimene et MEKACHER Nesrine, «la finance islamique », mémoire de fin d'étude en vue d'obtention un diplôme en science de gestion, spécialité finance,

UMMTO 2012

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

2. En se référant aux termes relatifs à l'assurance et à l'intérêt (la riba)...

Tableau N°02: La différence entre la terminologie de l'usure et du taux d'intérêt selon la finance islamique et celle de la finance conventionnel.

Finance islamique	Finance conventionnel
<ul style="list-style-type: none"> - Le coran interdit explicitement a plusieurs reprises la pratique de la riba . - La philosophie musulmane condamne tout d'intérêt qu'il soit usure ou non. - L'argent n'a pas de valeur en soi et n'est qu'un moyen d'échange 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intérêt n' est pas non plus étranger à l'économie occidentale ou plusieurs économistes et philosophes ont pris position sur ce problème. - La tradition chrétienne a fait une distinction claire entre l'usure et l'intérêt la première est condamnée et la seconde est acceptée

Source : MEKACHER Narimene et MEKACHER Nesrine, « la finance islamique », mémoire de fin d'étude en vue d'obtention un diplôme en science de gestion, spécialité finance, UMMTO 2012

3. En fonction des produits offerts

Tableau N°03: Les différents produits de la finance islamique

Appellation	Caractéristique	Correspondant avec des instruments occidentaux
Moudharaba	Financement d'un projet par la banque avec partage de profits et des pertes	Capital-investissement
Moucharaka	Cofinancement par la banque et les promoteurs avec le partage des profits et des pertes	Capital-investissement
Kard hassana	Prêt sans intérêt avec couverture des frais bancaires réels par l'emprunteur	Prêt mutualiste
Bai salam	Achat d'un actif du client par la banque puis revente à terme à ce dernier	Cession bail
Bai mouadjal	La banque achète au comptant les équipements matériels au fournisseur et	Vente à terme ou For Wrds

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

	les vend à terme au client	
Ijara (leasing)	Achat d'un actif du client par la banque puis le loue a son client avec une promesse de vente à terme	Crédit-bail
Mourabaha	Prêt sans intérêt à court terme avec une marge bancaire préétablie	Micro-crédit
Sukuk	Emprunt obligatoire adossé à un contrat de crédit bail	Emprunts obligatoire

Source : ZIAD C, PLUCHART jean. Jacques, «la gouvernance de la banque islamique », proposition de communication, Février 2006. P 5.

Conclusion :

La finance islamique et la finance conventionnelle sont deux systèmes financiers distincts, chacun avec ses propres principes et pratiques. La finance islamique repose sur les principes de la charia, la loi islamique, qui impose des normes éthiques strictes. Cela signifie qu'elle interdit l'utilisation de l'intérêt (riba), de l'incertitude (gharar), et de l'investissement dans des activités non conformes à l'islam (haram). En revanche, la finance conventionnelle opère dans le cadre d'un marché libre, où les intérêts et d'autres instruments financiers sont couramment utilisés, sans aucune restriction religieuse.

Les produits financiers offerts par ces deux systèmes diffèrent considérablement. La finance islamique propose des produits conformes à la charia, tels que la Mourabaha (vente à profit), la Mudaraba (financement participatif), et la Sukuk (obligations islamiques). D'un autre côté, la finance conventionnelle offre une gamme diversifiée de produits, y compris des prêts, des obligations, des actions, des dérivés, etc.

Les objectifs poursuivis par ces deux systèmes sont également distincts. La finance islamique vise à promouvoir l'équité, la justice, et à encourager l'investissement dans des secteurs éthiques, tout en évitant l'usure. En revanche, la finance conventionnelle a pour principal objectif la maximisation des bénéfices et la rentabilité, sans aucune restriction religieuse.

Chapitre 2 Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

En ce qui concerne la gestion des risques, la finance islamique encourage la réduction des risques et interdit la spéculation excessive, favorisant ainsi une approche plus prudente. À l'inverse, la finance conventionnelle peut parfois impliquer des niveaux élevés de risque et de spéculation, avec une tolérance plus marquée pour l'incertitude.

En fin de compte, le choix entre la finance islamique et la finance conventionnelle dépend des croyances religieuses, des préférences éthiques, et des objectifs financiers individuels. Il est important de noter que la finance islamique a connu une croissance significative au fil des ans et est devenue une alternative viable à la finance conventionnelle sur les marchés mondiaux, attirant l'attention d'un public de plus en plus large en quête d'investissements conformes à des principes éthiques.

CHAPITRE 3

**ETUDE DE CAS : COMPARAISON ENTRE LE
CREDIT CLASSIQUE ET LE CREDIT ISLAMIQUE**

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Introduction :

Après avoir exploré en profondeur les concepts théoriques et les fondements de recherche dans les chapitres précédents, nous nous tournons maintenant vers la phase pratique de cette étude. Cette partie constitue une étape cruciale de notre travail, car elle vise à appliquer les connaissances acquises et à vérifier l'applicabilité de nos théories dans un contexte réel.

Au cours de cette section, nous présenterons les méthodes, les outils et les techniques que nous avons employés pour collecter des données pertinentes et effectuer des expérimentations. Notre objectif est de répondre aux questions de recherche soulevées dans la phase théorique en utilisant des approches pratiques et empiriques.

Nous décrirons également en détail notre échantillon de recherche, notre processus de collecte de données, ainsi que les procédures d'analyse que nous avons adoptées. Enfin, nous discuterons des résultats obtenus et de leur signification dans le contexte de notre étude.

Cette partie pratique constitue la pierre angulaire de notre mémoire, où la théorie se transforme en action concrète. Elle nous permettra de conclure notre recherche en tirant des enseignements précieux, tout en contribuant à une meilleure compréhension de notre domaine d'étude.

Section 1 : présentation du terrain d'étude

Présentation de BNA banque

Cette section on va entamer la présentation de la BNA l'agence d'accueil ou s'est déroulé mon stage pratique.

1.1 L'évolution de la Banque Nationale d'Algérie au fil du temps.

La première banque commerciale nationale, la Banque Nationale d'Algérie (BNA), a été établie le 13 juin 1966. Elle exerçait toutes les activités d'une banque universelle et était également responsable du financement de l'agriculture. La restructuration de la BNA en mars 1982 a conduit à la création d'une nouvelle entité, la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), spécialisée dans le financement et la promotion du secteur rural.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

La loi n° 88-01 du 12 janvier 1988, qui orientait les entreprises économiques vers plus d'autonomie, a eu des répercussions indéniables sur l'organisation et les missions de la BNA, notamment :

- Le retrait du Trésor des circuits financiers et le non centralisation de distribution des ressources par le trésor ;
- La libre domiciliation des entreprises auprès des banques ;
- Le non automaticité des financements.

La loi n° 90-10, du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit quant à elle a provoqué une refonte radicale du système bancaire en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays. Elle a instauré des mesures essentielles, notamment la transition vers l'autonomie des entreprises publiques.

La BNA, tout comme les autres banques, est reconnue en tant que personne morale qui exerce régulièrement des activités liées principalement à la réception de dépôts du public, des opérations de crédit, la mise à disposition de moyens de paiement, ainsi que leur gestion.

La BNA était la première banque qui a obtenu son agrément par délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit le 05 septembre 1995.

Au mois de juin 2018, le capital de la BNA est passé de 14,6 milliards de Dinars Algériens à 150 milliards de dinars algériens.¹

1.2 Les missions de la B.N.A

La BNA s'engage dans toutes les activités typiques d'une banque de dépôts, notamment en fournissant des services financiers aux groupements professionnels et aux entreprises. Elle gère les opérations bancaires, de crédit, et de charge conformément à la législation et à la réglementation bancaire. Parmi ses principales activités, elle peut :

- Recevoir des dépôts en espèces du public.
- Effectuer et recevoir des paiements en espèces, par chèque, virement, domiciliation, lettres de crédit et d'autres opérations bancaires.

¹ <https://www.bna.dz/fr/a-propos-de-la-bna/presentation-de-la-bna.html>

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

- Financer les opérations de commerce extérieur de diverses manières.
- Recevoir en dépôt des titres de valeur.
- Gérer les paiements et recouvrements des lettres de change, billets à ordre, chèques, titres remboursables ou amortis, factures, ainsi que d'autres documents commerciaux ou financiers.
- Effectuer toutes les opérations de change, à la fois au comptant et à terme, et contracter des emprunts, prêts, nantissements, ainsi que des opérations de change étranger.

1.3 Les objectifs de la B.N.A

La Banque Nationale d'Algérie a pour objectifs de :

- S'aligner sur les pratiques commerciales dans ses relations avec sa clientèle commerciale.
- Améliorer sa rentabilité en augmentant ses ressources en contrepartie des crédits et en promouvant ses services.
- Présenter ses propres équilibres financiers.
- Observer des règles de gestion prudente visant à favoriser la création de monnaie, l'octroi de crédits, les opérations de change, et à créer les conditions les plus propices au développement organisé de l'économie nationale.

1.4. Organisation de la BNA

L'agence bancaire constitue la cellule de base de l'institut, où se traite l'ensemble des opérations bancaires avec la clientèle. De par son implantation décentralisée, son organisation et les moyens humains et matériels mis à sa disposition, l'agence est chargée par la direction générale de mener toute action qui favorise l'accroissement des ressources de la banque et le développement du portefeuille clientèle.

Par ailleurs la BNA compte dans son organisation cinq (5) divisions :

- Division internationale ;
- Division des engagements ;
- Division de l'exploitation de l'action commerciale ;
- Division Gestion des Moyens Matériels et Ressources Humaines
- Division Organisation et Système d'Information.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

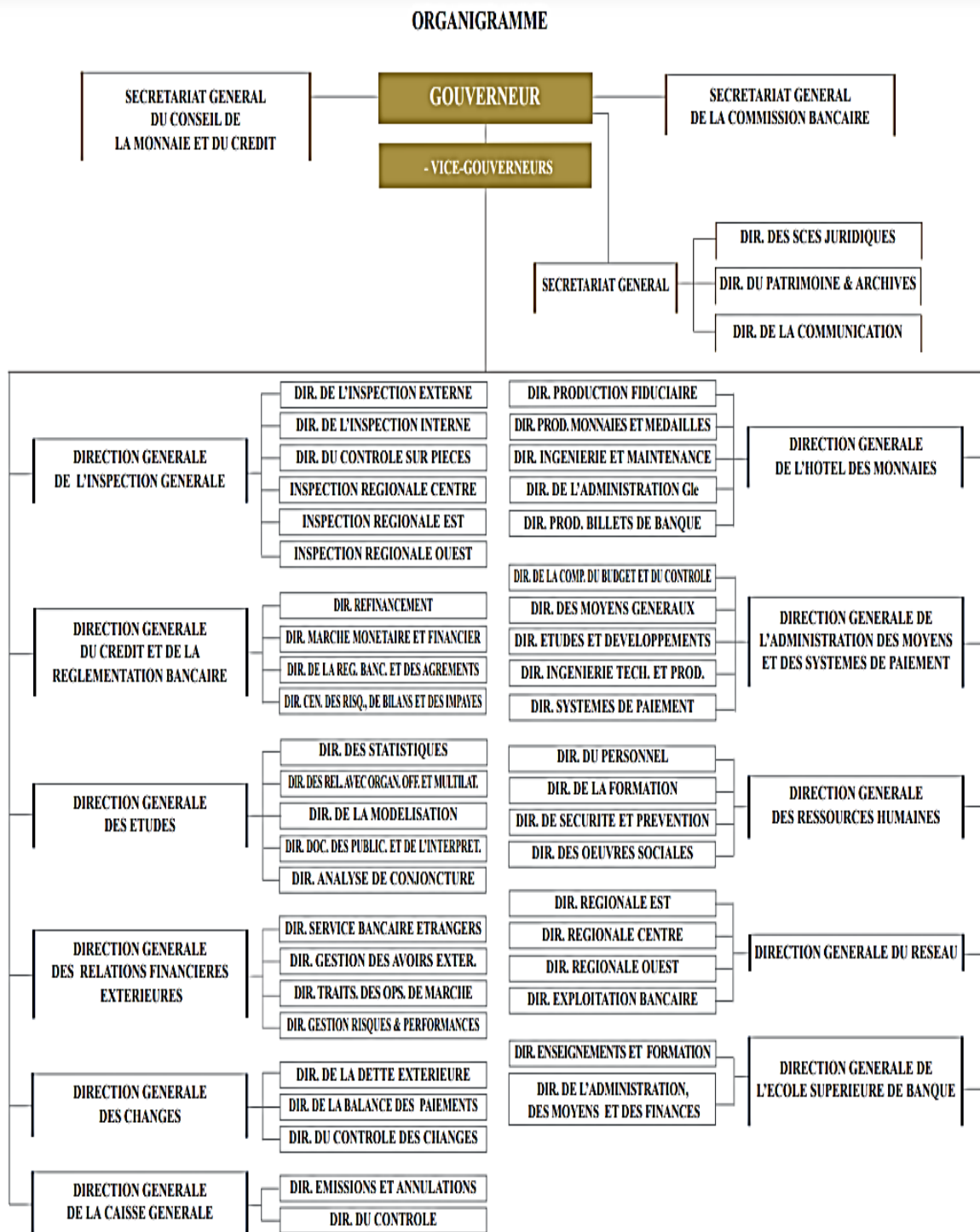
Chaque division comporte plusieurs directions générales.

En plan régional, la BNA dispose de dix-sept (17) réseaux d'exploitation régionaux

- Direction du Réseau D'exploitation Alger I.
- Direction du Réseau D'exploitation Alger I (EL BIAR)
- Direction du Réseau D'exploitation Alger ESTI (Pins maritimes)
- Direction du Réseau D'exploitation Alger ST II (Rouïba).
- Direction du Réseau D'exploitation ANNABA.
- Direction du Réseau D'exploitation BECHAR.
- Direction du Réseau D'exploitation BEJAIA.
- Direction du Réseau D'exploitation BLIDA.
- Direction du Réseau D'exploitation CHLEF,
- Direction du Réseau D'exploitation CONSTANTINE.
- Direction du Réseau D'exploitation KOLEA.
- Direction du Réseau D'exploitation MOSTAGANEM.
- Direction du Réseau D'exploitation ORAN.
- Direction du Réseau D'exploitation OUARGLA.
- Direction du Réseau SETIF.
- Direction du Réseau D'exploitation TIZI OUZOU.
- Direction du Réseau D'exploitation TELEMEN.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Figure n°01 : Organigramme de la BNA



La source : la page officiel de la BNA

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

1.5. présentation de l'agence d'accueil (BNA agence 583 de Tizi-Ouzou)

Les agences de la BNA Sont classées en fonction de leur niveau d'activité, en quatre catégories :

- Agence principale
- Agence de 1 ère catégorie ;
- Agence de 2ème catégorie
- Agence de 3ème catégorie.

L'agence **BNA-583** est classée, en fonction d'activité déployé, parmi les agences de **2eme catégorie**. Elle est dirigée par un directeur assisté d'un directeur adjoint nommé par le président directeur général. Elle fait partie intégrante du réseau d'exploitation de la banque dentelle assure la représentation au niveau local. Elle est rattachée hiérarchiquement à une direction du réseau d'exploitation et entretient des relations avec l'ensemble des structures de la banque, selon les attributions qui lui sont conférés.

Il est composée d'une direction qui se divise en deux parties : Front office et Back office, répartie sur plusieurs services.

1.5.1 Front office

Il s'agit de l'ensemble du personnel responsable de l'accueil de la clientèle, dont la mission consiste à fournir des informations sur les opérations de liquidités, les documents requis, et à donner des orientations sur les crédits hypothécaires. Le "front office" se divise en trois parties distinctes :

1. Les chargés de la clientèle (particuliers et entreprises) : Ce service gère l'ouverture et le suivi des comptes, la prospection de la clientèle, la souscription de produits d'épargne et de crédit, ainsi que la gestion des comptes inactifs et des successions.
2. Le guichet payeur/caisse : Ce guichet s'occupe des opérations transactionnelles, telles que les dépôts et les retraits en espèces, la remise de chèques, les versements déplacés, et la réception des demandes de la clientèle.
3. L'accueil/orientation : Cette partie est chargée de l'accueil, de la fourniture d'informations et d'orientations, de la distribution de bordereaux, d'imprimés et de listes des documents requis.

1.5.2 Back office

Il englobe l'ensemble du personnel chargé de l'examen et du traitement des dossiers en vue de la décision d'octroi de crédit. Ces services comprennent :

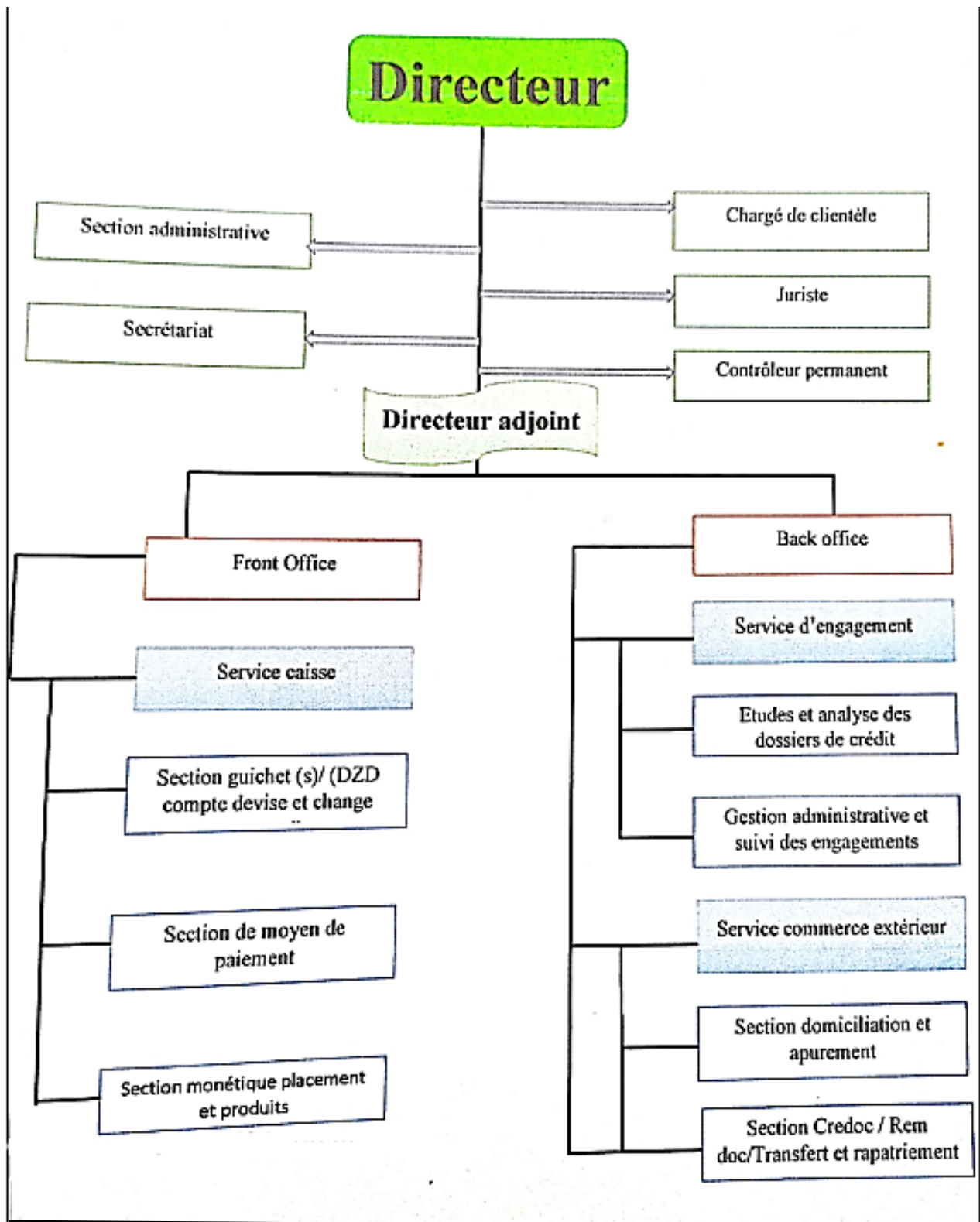
Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

1. Le Service d'Engagement (Gestion des litiges et événements) : Il se compose d'un responsable chargé de l'analyse des dossiers de crédit, et d'un autre responsable en charge de la gestion administrative et du suivi des engagements.
2. Le Service Commerce Extérieur : Il a pour mission de superviser et de coordonner les opérations de commerce extérieur conformément à la réglementation en vigueur. Ce service se subdivise en deux sections : la section domiciliation et apurement, et la section crédit documentaire, remise documentaire, transfert et rapatriement.
3. La Cellule Juridique et Contentieuse : Cette cellule est constituée de juristes spécialisés dans divers domaines juridiques, notamment le contentieux et le recouvrement des créances.
4. Le Contrôleur Permanent : L'agence dispose d'un contrôleur permanent qui relève hiérarchiquement de la direction de réseau d'exploitation (DRE/département contrôle) et administrativement du directeur de l'agence. Son rôle consiste à effectuer des contrôles conformément à la réglementation en vigueur sur l'ensemble des opérations traitées au cours de la journée.
5. La Section Administrative : Cette section est directement rattachée au directeur de l'agence. Le responsable de cette section s'occupe de la gestion des ressources humaines et matérielles de l'agence, de l'élaboration, de la réalisation et du suivi du budget annuel, de la gestion des inventaires physiques du matériel et du mobilier de l'agence, entre autres responsabilités.

L'agence BNA 583 est l'agence de Tizi-Ouzou, ci-dessous son nouvel organisme

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Figure n°2 : Organigramme agence deuxième catégorie BNA 583 de Tizi-Ouzou.



Source : agence BNA 583 de Tizi-Ouzou

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

2 . Présentation du projet d'investissement

Dans cette section, nous allons offrir une vue d'ensemble du projet d'investissement afin de clarifier l'objectif du projet. Nous aborderons des aspects tels que le propriétaire du projet, la clientèle ciblée, la position sur le marché, la taille prévue du projet, et enfin, une évaluation de sa rentabilité.

2.1 Présentation générale du projet

Le projet envisagé consiste à la réalisation d'un complexe sportif et de loisirs à but lucratif, estimation du **capital sociale : 77.096. 222 ,00 DA**

Le projet vise tous les catégories de personne, cet investissement donnera un souffle certain à l'activité de loisirs de notre pays, en permettant de renforcera les activités touristiques de la région.

Ce projet sera unique dans son genre au niveau de la wilaya de TIZI-OUZO et offre certainement à la population de toute la région notamment au jaunes la possibilité de pratiquer les activités sportives et pour les familles des espaces de détente

- **Capacité d'accueil** : vu la superficie du site et des activités prévues ; le complexe peut accueillir jusqu'à **150** personnes par jour.
- **Siège Sociale** : Lieu- Dit THAWRIRTH; Commune Béni-Zmenzer Wilaya de TZI

OUZOU

Il comprendra 02 piscines dont une couverte et chauffante ; d'une salle de sport ; de 03 saunas ; de 02 terrain de football ainsi que d'un espace de consommation.

Le complexe sera implanté sur une assiette de 3000 M situé au niveau de la commune de béni-zmenzer au lieu-dit (taourirt).

Faisant partie de la daïra de béni douala ; la commune de béni-zmenzer est situé au centre de 5 chef lieux à savoir :

- Au Nord : la ville de TIZI-OUZOU distante de 10 KM
- L'Est : la daïra de BENI-DOUALA distante de 06 KM
- Au Sud: la daïra des OUADHIAS distante de 10 KM
- L'Ouest : la daïra de MAATKAS distante de 08 KM

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Nombre d'employeur : 10 personnes détaillés suit

01 Gérant	02 Réceptionniste	03 Moniteurs de sport	02 Gardiens	02 Agents d'entretien
-----------	-------------------	-----------------------	-------------	-----------------------

▪ L'objectif du projet

Ce projet permet de créer de l'emploi de façon permanente et par conséquent va avoir des retombés économiques et socio-bénéfiques au niveau de la région d'installation ;

- L'activité peut soutenir d'innombrables visiteurs et amateurs de sports annuellement et permet à chacun de poursuivre leur discipline sportive favoriser.
- Promouvoir le développement social, la croissance économique, la santé et la protection environnementale.

2.2. Le projet

Ce projet consiste en la création d'un complexe sportif de 3000 M² vouée à la valorisation du sport ; divertissement et des loisirs.

Il sera doté de :

- ▶ De trois (03) saunas
- ▶ Une piscine couvert chauffante d'une dimension de: 10m x 05m x 0.70-0.80m
- ▶ Une piscine en Plaine air d'une dimension de: 15m x 08m x 0.80m-1.20-1.80m
- ▶ Une salle de sport dotée de divers matériels modernes
- ▶ De deux (02) stades de football dimension de :30m/15m chacun.
- ▶ D'un espace de consommation
- ▶ De quatre (04) vestiaires
- ▶ Infirmerie
- ▶ Douches et toilettes.
- ▶ Une administration

● Estimation du projet :

- Le terrain d'implantation du projet superficie de 3000m² est estimé au prix unitaire de 10.120 DA/m².
- 3.000 x 10.120 ,00 = 30.360.000 ,00 DA
- La valeur vénale du bien au jour de l'expertise est arrêtée à la somme de 30.360.000 ,00DA
- L'estimation de la construction est estimée à 40930 417 00 DA elle comprend le coût de la réalisation des piscines, stade, sauna, espace de consommation et de détente et d'un parking.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

- Matériels pour sport à : 3868 90800 DA.
- Matériel pour espace de consommation de : 1936900 00 DA
- Le cout total du projet est estimé à : 77.096.225,00 DA

● La structure de financement :

- Estimation de la construction de 40.930418,00 DA
- Les équipements de l'espace de consommation et de salle de sport de 5.805 807,00 DA.
- Apport en nature de 30.360.000,00 DA.
- Cout total du projet : 77.096.22 5.00 DA

● Pour sa réalisation un crédit d'investissement est sollicité dans les conditions suivantes :

- Délai de remboursement de 7 ans assorti d'une période de différé de 2 ans avec un taux d'intérêt bonifié est sollicité.
- Pour sa réalisation le présent projet a bénéficié des avantages de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) relatif l'exonération à la TVA sur les matériaux de construction et divers équipements ainsi que sur les frais financiers (banque/assurance).
- Cout total du projet : 77.096.225,00 DA dont :
- Apport du promoteur (en nature) : 30.360.000,00 DA
- Crédit d'investissement : 46.736.225,00 DA

2.3. Présentation de la promotrice

- **Nom et prénom** : X.Y
- **Diplôme** : Entrepreneure
- **Adresse** : Cge Oumadene ; Cne Béni- Zmenzer ; W TIZI OUZOU
- **Intitulé du projet** : Complexe sportif et de loisirs « THAWRIRTH »>
- **Forme juridique** : Personne physique

2.4. La viabilité du projet selon l'environnement

Le projet envisagé est conçu pour répondre à un besoin unique dans la région, où la population souffre du manque d'installations de loisirs et d'activités sportives. Nous prévoyons d'appliquer des tarifs abordables afin de toucher un large public, et nous proposerons des cartes d'abonnement adaptées aux besoins des jeunes, qui représentent 70% de la population.

Ce type de complexe a déjà connu un succès phénoménal dans le monde depuis environ une décennie. En Algérie, il y a actuellement peu d'infrastructures sportives et de divertissement de ce genre, et ce secteur est en plein essor, attirant potentiellement une clientèle importante.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

En ce qui concerne le marché, nous visons à rendre le complexe sportif accessible rapidement et facilement à la majorité de la population, en ciblant un large éventail de clients, y compris hommes, femmes et enfants. En tant que premier établissement de ce type dans la région, nous avons pu gagner une grande notoriété, attirant une clientèle fidèle, à la fois privée et publique, dans diverses disciplines.

Notre objectif est de permettre aux clients de profiter de diverses activités de loisirs et sportives au même endroit, ce qui leur fait gagner du temps et évite les déplacements hors de la ville. Cela constitue un avantage majeur pour le complexe, nous permettant de fidéliser notre clientèle et de veiller à leur satisfaction.

2.5. Impact du projet sur le plan économique social Le projet du complexe sportif a pour but de :

- Attendre les objectifs fixés par la promotrice ;
- Réalisé de bon chiffre d'affaire ;
- Création de la valeur ajoutée au niveau de la région ;
- Développement local par la création de richesse en assurant la promotion du tourisme sportif ;
- La création de l'emploi
- Répondre à la forte demande exprimé par la population (notamment les jeunes) en matière d'activité sportives et loisirs.
- Soustraire les jeunes des fléaux sociaux qui grèvent la région

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Section 2 : évaluation du projet d'investissement

1. Évaluation du projet d'investissement

Cette section se propose l'étude de dossiers de crédit, l'objet de ce projet est d'évaluer avant et après le financement.

Pour prendre une décision de financer ces projets ou de ne pas les financer, la Banque BNA procède à la réalisation d'une étude technico-économique et une autre financière pour évaluer le projet.

1.1. Détermination du chiffre d'affaire prévisionnel

Les revenus principaux du centre se composent principalement des abonnements ; piscines et sauna, salle de sport, de la localisation par heure des terrains de football, espace de consommation.

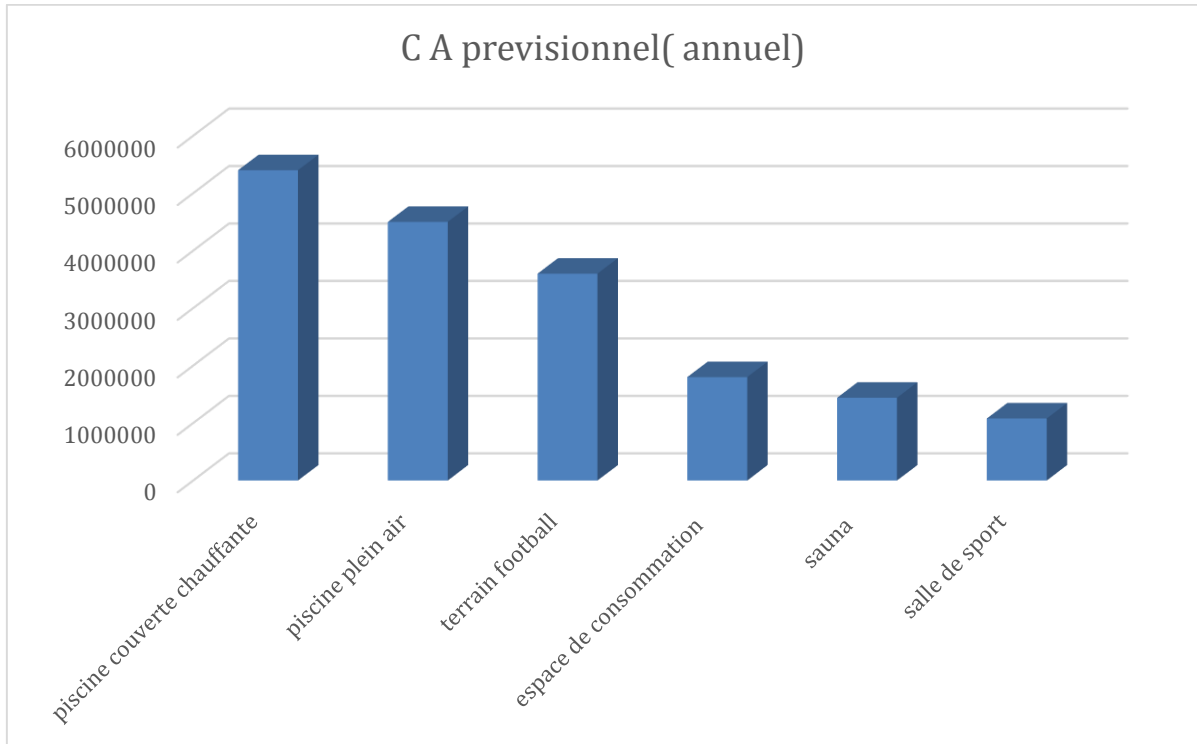
Tableau n° 7: tableau prévisionnel du chiffre d'affaire annuel

Désignations produits	Montants
Piscine couverte chauffante	5 400 000,00
Piscine plein air	4 500 000,00
Terrain football	3 600 000,00
Espace de consommation	1 800 000,00
Sauna	1 440 000,00
Salle de sport	1 080 000,00
Total CA annuel	17 820 000,00

Source : documents fournis par la BNA.

D'après le tableau on remarque que Le chiffre d'affaire prévisionnel annuel représente environ de 23% du capital investi, ce qui donne un bon signe que le projet va avoir une capacité de remboursement durent 7 ans, et aussi ce chiffre d'affaire connaîtra un accroissement progressif de 5% durant les six (6) premières années d'activité prévu dans la présente étude.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique



Source : Diagramme réalisé par moi-même

Ce diagramme illustre les chiffres d'affaires prévisionnels pour chaque produit. Nous avons observé que la piscine couverte chauffante génère le chiffre d'affaires le plus élevé par rapport aux autres produits, suivie d'une diminution progressive pour les autres produits, dans l'ordre suivant : piscine en plein air, terrain de football, espace de consommation, sauna et salle de sport.

1.2. Estimation des charges prévisionnelles (annuelles)

- **Le personnel**

Le nombre de salaires envisagé est de dix (10) et se présente comme suit :

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Tableau n°8 : Tableau d'estimation des charges personnel

Désignation	Nombre	Salair brut
Gérant	01	50 000,00
Réceptionniste	02	60 000,00
Moniteurs de sport	03	90 000,00
Gardiens	02	40 000,00
Agent d'entretien	02	40 000,00
Total	10	280 000,00
280 000,00 × 12 mois = 3 136 000,00		

Sources : documents fournis par

la BNA Selon le tableau en distingue que les charge du personnel estimé a trois millions cent trente-six mille dinar.

NB : * Les frais du personnel connaîtront au bout de la cinquième année une revalorisation de l'ordre de 5%.

❖ Les frais financiers

- Charges sociales : 791.840 DA
- Impôts et taxes : 2. 793. 486 DA
- Eau /électricité : 25 000, 00 x 4 semestres = 100 000, 00 DA
- Assurances : 105 000 DA
- Matières et fournitures : 50 000, 00 x 12 mois = 600 000, 00 DA
- Frais financiers *: 1.050.565 DA
- Autres charges : 5000 x 12 mois = 60,000 DA

NB : *frais financier : les conditions bancaires sur lesquelles nous nous sommes basé pour le calcul des intérêts sont les suivantes :

- Montant du crédit : **46.736.225,00 DA.**
- Délai de remboursement : **7 ans.**
- Période de différé : **2 ans.**
- Taux d'intérêt : **2,25 %** pour les 03 premières années.
5,25 % pour les 04 dernières années.

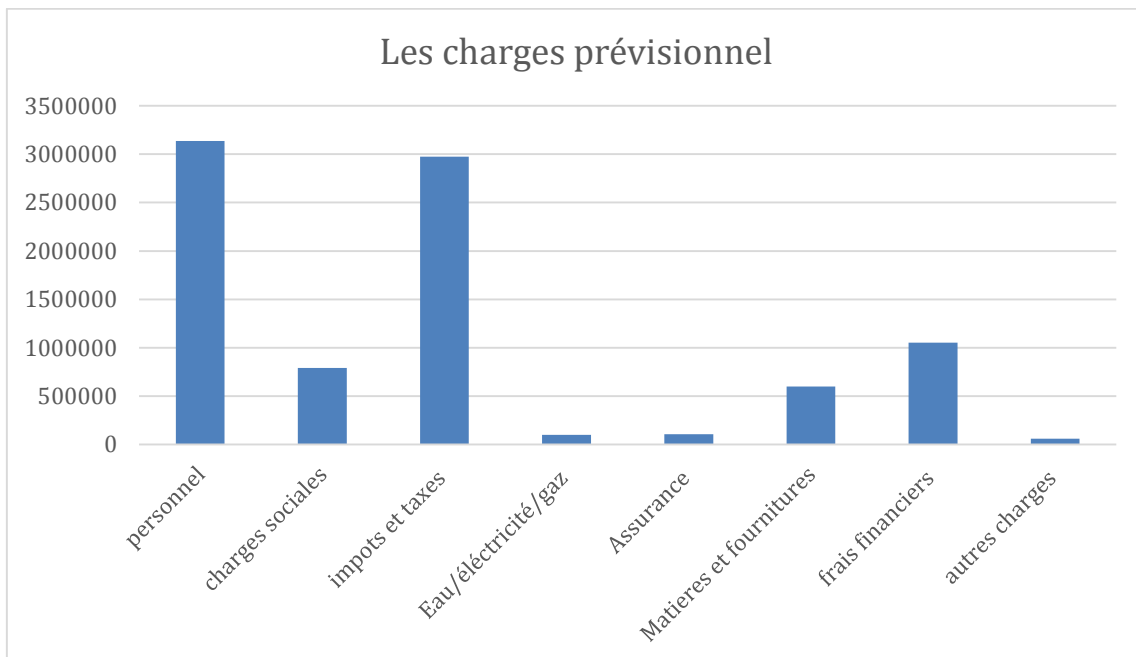
Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Tableau°9 : tableau prévisionnel des charges

Désignations charges	Montants (DA)
Personnel *	3.136.000,00
Charges sociales	791.840,00
Impôts et taxes	2.973.486,00
Eau /électricité /gaz	100.000,00
Assurances	105.000,00
Matières et fournitures	600.000,00
Frais financiers	1.051.565,00
Autre charge	60.000,00
Total charges annuelles	8.817.891,00

Source : documents fournis par la BNA.

Dans ce tableau on distingue le totale des charges annuelles qui représente 49% du Chiffre d'affaire annuelles ce qui signifié que le bénéfice annuel atteindre 51% du chiffre d'affaire.



Source : diagramme réalisé par moi-même

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

D'après ce diagramme, nous pouvons déduire que les charges prévisionnelles varient d'un produit à l'autre. Il est notable que les dépenses liées au personnel et aux impôts et taxes constituent une part significative des charges par rapport aux autres produits.

1.3. Données technique du projet

Tableau n°10 : tableau d'amortissement des investissements

Années	Valeur d'origine	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Terrain	30360000	/	/	/	/	/	/	/
Bâtiment 2%	40930417	818608	818608	818608	818608	818608	818608	818608
Equipement 10%	5805808	5805808	5805808	5805808	5805808	5805808	5805808	5805808
Total	77096225	1399188	1399188	1399188	1399188	1399188	1399188	1399188

Source : documents fournis par la BNA.

D'après ce tableau et les données techniques on distingue que ; le terrain, bâtiment avec un taux de 2%, les équipements de 10%, sont constants durant les sept années, ce qui dégage un total d'amortissement des investissements constants durant toutes les années.

Tableau n° 11 : tableau d'amortissement du crédit

Années	Reste du	principale	Intérêt	Totale échéance
1	46 971 825	/	1 056 866	1 056 866
2	46 971 825	/	1 056 866	1 056 866
3	37 577 460	9 394 365	845 492,85	10 239 857,85
4	28 183 095	9 394 365	1 497 612,48	10 239 857,85
5	18 788 730	9 394 365	986 408,32	10 239 857,85
6	9 394 365	9 394 365	493 204,16	9 887 569,16
7	/	9 394 365	493 204,16	9 887 569,16
Total	/	46 971 825	5 460 654	51 481 479

Source : Etabli par moi-même à partir de documents fournis par la BNA.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Le tableau d'amortissement du crédit indique que la banque génère un intérêt total de 5 460 654 DA sur la durée de remboursement de 7 ans, ce qui entraîne un montant total d'échéance de 51 481 479 DA, que le propriétaire du projet doit rembourser.

D'après les données du tableau, il est évident que le projet bénéficie d'une capacité d'autofinancement significative, avec des ratios positifs dans tous les domaines, témoignant de bénéfices conséquents générés par le projet. Le résultat net a progressé de la première à la septième année, ce qui démontre qu'il dispose de ressources internes suffisantes pour financer ses opérations et maintenir une indépendance financière.

Calcul de la valeur résiduelle :

VRI = Totale des immobilisations – Totale des amortissements

$$= I_0 - \sum \text{amortissement}$$

$$\text{VRI} = 77\,096\,225 - 9\,794\,316$$

$$= 67\,301\,909 \text{ DA}$$

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Section 3 : l'étude comparatif

L'analyse comparative entre le financement par crédit classique et islamique selon les critères du coût, de l'accessibilité et du risque constitue une étape cruciale pour évaluer les différences significatives entre ces deux approches financières. Alors que le crédit classique repose sur des mécanismes d'intérêt et de profit, le financement islamique s'appuie sur des principes conformes à la charia, interdisant l'intérêt. Cette étude vise à examiner comment ces deux systèmes se comparent en termes de coûts, d'accessibilité pour les emprunteurs, et du niveau de risque associé. En analysant ces trois aspects, nous pourrions mieux comprendre les implications économiques, sociales et financières des choix de financement, tout en identifiant les avantages et les inconvénients relatifs à chaque modèle.

1. Le cout du crédit :

1.1.Le crédit classique :

Le cout du crédit = Intérêts + la TVA + Commission de gestion +Frais de dossier classique

- **Calcul de la CAF :**

Tableau n °1 : calcul de la CAF

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Résultat net	7734655	8253090	11339982	10746377	12831057	13612824	14429512
Dotation	1399188	1399188	1399188	1399188	1399188	1399188	1399188
CAF	9133843	9652278	12739170	12145565	14230245	15012012	15828700

Source : réaliser par moi-même

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

- **Tableau : Les emplois- ressources avant le financement**

	T0	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6
Cout globale du projet	77 096 225							
Total emploi	77 096 225							
Prêt bancaire								
Auto financement								
CAF	-	9 133 843	9 652 278	12 739 170	12 145 565	14 230 245	15 012 012	15 828 700
VRI								67 301 909
TOTAL RESSOURCES		9 133 843	9 652 278	12 739 170	12 145 565	14 230 245	15 012 012	83 130 609
Cash -flow (ressource -emploi)	-77 096 225	9 133 843	9 652 278	12 739 170	12 145 565	14 230 245	15 012 012	83 130 609
Cash -flow cumulé	-77 096 225	-67 962 382	-58 310 104	-45 570 934	-33 425 369	-19 195 124	-4 183 112	78 947 497

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Capital	38 032 205,70	31 693 504,8	25 354 803,8	19 016 102,9	12 677 401,9	6 338 700,95	0
Amortissement	0	6 338 700,95	6 338 700,95	6 338 700,95	6 338 700,95	6 338 700,95	6 338 700,95
Intérêt	1 996 690,799	1 663 909	1 331 127,2	998 345,4	665 563,6	332 781,7999	0
TVA (19%)	7 226 119,083	6 021 765,9	4 817 412,72	3 613 059,54	2 408 706,36	1 204 353,181	0
Annuité (Amort+interet+TVA)	9 222 809,882	14 024 375,9	12 487 240,9	10 950 105,9	9 412 970,91	7 875 835,93	6 338 700,95

Source : réalisé par moi-même

- Calcule de la CAF moyenne :

$$\begin{aligned} \text{CAF moyenne} &= \sum_{i=1}^7 \text{CAF} / 7 \\ &= \frac{88741813}{7} = 12\,677\,401,9 \end{aligned}$$

$$\text{CAF moyenne} = 12\,677\,401,9 \text{ DA}$$

- Capacité maximal de remboursement :

$$\begin{aligned} \text{Capacité max de remboursement} &= \frac{1}{2} \text{CAF moyenne} \\ &= \mathbf{6\,338\,700,95 \text{ DA}} \end{aligned}$$

- Crédit maximal susceptible d'être accordé :

$$\begin{aligned} \text{Crédit maximal susceptible d'être accordé} &= \text{Capacité max de remboursement} \times \text{N}^\circ \text{ de GAP} \\ &= 6\,338\,700,95 \times 6 \\ &= \mathbf{38\,032\,205,7} \end{aligned}$$

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Crédit maximal susceptible d'être accordé est de 38 032 205,7 DA

- **Tableau de l'amortissement de l'emprunt :**

Cout du crédit classique = Intérêts + la TVA + Commission de gestion +Frais de dossier

Commission de gestion = 0,5 % du montant du crédit

$$= 190161,029$$

Frais de dossier = 1500DA(impôts) + 40 DA / page (frais de timbres)

$$= 1500 + 40 (15*5) = 1500+ 3000$$

$$= 4500 \text{ DA}$$

Cout du crédit classique = 6988417,8+ 25291416,8+ 190161,029+ 4500

$$= 32474495,629 \text{ DA}$$

1.2. Le crédit islamique :

Le cout du crédit islamique = La marge bénéficiaire + la TVA + Commission de gestion

+Frais de dossier

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

LA SIMULATION FINANCEMENT ISLAMIQUE



البنك الوطني الجزائري
Banque Nationale d'Algérie



"SIMULATION FINANCEMENT ISLAMIQUE"

Agence :	00583
Nom :	f
Prénom :	f
Le montant du financement sollicité :	77 096 225,00 DZD
Le revenu du demandeur :	DZD
Le type de financement choisi :	Ijara Equipement
Durée du financement (en mois trimestres) :	20
Le montant de Hamich Al Jiddia :	52 096 225,00 DZD
Le taux de Hamich Al Jiddia :	67,57 %
Le montant du financement accordé :	25 000 000,00 DZD
Hamich Al Jiddia requis :	DZD
Financement maximal :	DZD
Projet d'extension d'entreprise et commerçants	Equipements

"RESULTAT DE LA SIMULATION"

Capacité de remboursement du demandeur :	DZD
Commission de gestion :	148 750,00 DZD
Total à rembourser TTC :	31 637 968,75 DZD
Marge :	5578125 DZD -
Montant de la TVA :	1059843,75 DZD -
Mensualité :	1 581 898,44 DZD
Résultat :	Acceptée

TVA 19 %

Ceci n'est qu'une simulation et ne peut être considérée comme un accord de financement. Les paramètres de calcul peuvent être revus entre le moment de la simulation et celui de la formalisation du dossier de financement.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Le cout du crédit islamique = La marge bénéficiaire + la TVA + Commission de gestion
+Frais de dossier

$$\begin{aligned}\text{Le cout du crédit islamique} &= 5578125+1059843,75+148750+10000 \\ &= 6796718,75 \text{ DA}\end{aligned}$$

2. L'accessibilité :

L'accessibilité au crédit classique et au crédit islamique varie en fonction de différents facteurs. Voici une comparaison détaillée :

2.1. Crédit classique :

- 2.1.1. **Accessibilité** : Le crédit classique est largement accessible dans de nombreuses régions du monde, car il est offert par de nombreuses institutions financières traditionnelles, telles que les banques commerciales.
- 2.1.2. **Critères d'éligibilité** : Les critères d'éligibilité peuvent varier d'une institution à l'autre, mais en général, ils sont basés sur des critères financiers tels que le revenu, la cote de crédit, l'historique de remboursement, etc.
- 2.1.3. **Intérêts** : Les prêts classiques sont assortis d'intérêts, conformément aux principes du système financier traditionnel, et ces taux d'intérêt peuvent varier en fonction des taux du marché.
- 2.1.4. **Garanties** : Les prêts classiques peuvent exiger des garanties, telles que des biens immobiliers ou des actifs, pour sécuriser le prêt.

2.2. Crédit islamique :

- 2.2.1. **Accessibilité** : Le crédit islamique est principalement accessible dans les régions où il y a une demande pour des produits financiers conformes à la charia, tels que les pays à majorité musulmane. Cependant, il existe des institutions financières islamiques dans le monde entier qui proposent des produits de crédit islamique.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

- 2.2.2. **Critères d'éligibilité** : Les critères d'éligibilité pour le crédit islamique sont basés sur les principes de la charia, ce qui signifie qu'ils ne permettent pas l'utilisation d'intérêts (Riba) ni de transactions impliquant des activités non conformes à la charia, comme l'alcool ou le jeu.
- 2.2.3. **Mécanismes** : Le crédit islamique utilise des mécanismes de financement conformes à la charia, tels que la Mourabaha (vente avec marge bénéficiaire), l'Ijara (contrat de location-vente), et le Mudaraba (financement participatif). Ces mécanismes sont conçus pour éviter l'intérêt et respecter les principes éthiques de la charia.
- 2.2.4. **Garanties** : Les garanties utilisées dans le crédit islamique sont basées sur des actifs tangibles, évitant ainsi les garanties non conformes à la charia.

En résumé, l'accessibilité au crédit classique est plus répandue, avec des critères d'éligibilité basés sur des facteurs financiers conventionnels. Le crédit islamique, quant à lui, est conçu pour les personnes qui souhaitent se conformer aux principes de la charia, avec des critères d'éligibilité et des mécanismes de financement spécifiques pour respecter ces principes.

3. Le risque

Les risques associés au crédit classique et au crédit islamique diffèrent en raison des structures et des principes sous-jacents de ces deux types de financement. Voici une analyse détaillée des risques associés à chaque forme de crédit :

3.1. Risques du crédit classique :

- 3.1.1. **Risque de taux d'intérêt** : Les prêts classiques impliquent généralement le paiement d'intérêts, et les taux d'intérêt peuvent varier en fonction des conditions du marché. Les emprunteurs qui ont des taux d'intérêt variables sont exposés au risque de fluctuations des taux, ce qui peut augmenter leurs paiements mensuels.
- 3.1.2. **Risque de crédit** : Les banques et les prêteurs classiques prennent un risque de crédit en prêtant de l'argent aux emprunteurs. Si l'emprunteur ne parvient pas à rembourser le prêt, la banque peut subir des pertes. Pour atténuer ce risque, les banques évaluent la solvabilité des emprunteurs par le biais de vérifications de crédit et de cotes de crédit.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

3.1.3. **Risque de liquidité** : Les prêts classiques sont souvent titrés et vendus sur les marchés financiers. Lorsque les marchés sont volatils, la liquidité de ces titres peut devenir un problème, ce qui peut entraîner des perturbations dans le secteur financier.

3.2. Risques du crédit islamique :

3.2.1. **Risque de conformité à la charia** : Le principal risque associé au crédit islamique est le risque de non-conformité à la charia. Les transactions doivent respecter les principes islamiques, notamment l'interdiction de l'intérêt (Riba) et l'évitement de secteurs non conformes à la charia. Les infractions à ces principes peuvent entraîner des sanctions et des pertes financières.

3.2.2. **Risque opérationnel** : Les institutions financières islamiques doivent mettre en place des structures et des processus conformes à la charia, ce qui peut parfois être complexe. Des erreurs opérationnelles ou des lacunes dans la mise en œuvre des principes islamiques peuvent entraîner des risques pour les institutions et les emprunteurs.

3.2.3. **Risque de marché** : Les mécanismes de financement islamique, tels que la Mourabaha et l'Ijara, sont soumis aux fluctuations du marché. Les valeurs des actifs sous-jacents peuvent varier, ce qui peut avoir un impact sur la rentabilité des transactions islamiques.

En résumé, le crédit classique est exposé aux risques de taux d'intérêt, de crédit et de liquidité, tandis que le crédit islamique comporte des risques de conformité à la charia, opérationnels et de marché. Le choix entre les deux dépend des préférences et des valeurs personnelles de l'emprunteur, ainsi que de la conformité à des principes financiers spécifiques.

Remboursement par anticipation :

- Dans le cas du crédit classique, le client peut rembourser par anticipation le montant du crédit restant dû sans aucun frais ni intérêt perçus.
- Dans le cas de l'Ijara, si le client décide de rembourser par anticipation, ce dernier devra payer le montant du financement majoré du montant de la marge.

Chapitre 3 étude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Conclusion :

En ce qui concerne le coût, le crédit classique peut souvent proposer des taux d'intérêt plus bas, en partie grâce à la compétition et à l'efficacité du marché. Cela peut être un avantage pour les emprunteurs qui cherchent à minimiser leurs coûts de financement. Cependant, ces taux d'intérêt bas peuvent également inciter à l'endettement excessif, créant ainsi des risques financiers pour les emprunteurs et le système dans son ensemble.

D'un autre côté, le financement islamique évite l'intérêt en faveur de la participation aux bénéfices et des mécanismes de partage des risques. Cela peut offrir une alternative éthique pour les emprunteurs soucieux de respecter les principes islamiques. Cependant, cela peut parfois se traduire par des coûts légèrement plus élevés, car les prêteurs islamiques assument une part du risque de l'entreprise ou du projet financé.

En ce qui concerne l'accessibilité, le financement islamique peut être plus accessible pour certaines catégories de la population, car il cherche à promouvoir l'équité et l'inclusion financière. Cependant, il peut également être limité en termes de produits et de marchés disponibles par rapport au crédit classique, qui bénéficie d'une longue histoire et d'une plus grande variété d'offres.

Enfin, en ce qui concerne le risque, le crédit classique comporte des risques inhérents, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit. Le financement islamique, avec son accent sur la transparence et la réduction du risque moral, peut atténuer certains de ces risques. Cependant, il présente ses propres défis, notamment en matière de conformité aux principes islamiques, de diversification des risques et d'acceptation générale sur les marchés mondiaux.

Dans l'ensemble, le choix entre le crédit classique et le financement islamique dépendra des besoins, des valeurs et des objectifs de l'emprunteur ou de l'investisseur. Il est crucial de reconnaître les avantages et les inconvénients de chaque modèle, de promouvoir une compréhension plus approfondie de ces systèmes financiers et d'explorer des moyens de les combiner de manière judicieuse pour créer un système financier plus inclusif, éthique et résilient.

Conclusion générale

En conclusion, le financement des investissements de l'entreprise est un aspect crucial de sa croissance et de son succès. Les deux approches, conventionnelle et non conventionnelle, offrent des avantages distincts.

La finance conventionnelle offre la stabilité, la crédibilité et l'accès aux ressources financières nécessaires pour les entreprises établies. Elle est souvent préférée pour les projets à moindre risque et pour les entreprises qui ont une solide assise financière. Cependant, elle peut être accompagnée de réglementations strictes et de charges financières importantes.

La finance non conventionnelle, quant à elle, est idéale pour les entreprises innovantes et à fort potentiel de croissance. Elle peut offrir un accès plus rapide aux fonds, une plus grande flexibilité et un soutien financier de la part d'investisseurs qui croient au potentiel de l'entreprise. Cependant, elle comporte un niveau de risque plus élevé et peut impliquer une perte de contrôle pour les fondateurs.

Le choix entre ces deux approches dépendra des besoins spécifiques de l'entreprise, de son stade de développement, de son secteur d'activité et de sa tolérance au risque. Il n'y a pas de solution unique qui convienne à toutes les situations. L'option la plus bénéfique pour les clients sera celle qui correspond le mieux à leurs besoins et à leurs objectifs à long terme. Il est important de mener une analyse approfondie et de consulter des conseillers financiers pour prendre des décisions éclairées en matière de financement des investissements.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

1. Alain CHOINEL, Gérard Rouyer, La banque et l'entreprise, la revue banque édition.
2. BLANCARD G., COUDERC N. et VANDELANOITE S., « Les marchés financiers en fiche », Paris : édition optimum, 2004.
3. Christian Pierrat, La gestion financière de l'entreprise, éd :la découverte 2014.
4. E. chen : « Gestion financière de l'entreprise et développement financier », édition EDICEF/AUPELF, 1991.
5. E. chen : « Gestion financière de l'entreprise et développement financier », édition EDICEF/AUPELF, 1991.
6. Édition Dalloz 1994,
7. Gillet R, Joberd J-p, Navatte.P, Rambourg.p : « Finance d'entreprise, finance de marché, diagnostic financier », édition Dalloz 1994.
8. Idem, p 338.
9. Luc BERNET-ROLLANDE, Principes de technique bancaire, 25e édition Dunod, Paris, 2008.
10. MEKACHER Narimene et MEKACHER Nesrine, « la finance islamique », mémoire de fin d'étude en vue d'obtention un diplôme en science de gestion, spécialité finance, UMMTO 2012.
11. Rym Ben Slama, Détermination du risque de crédit des banques islamique et classique, étude empirique sur les banques de 14 pays du monde, éd : universitaire européennes,2015.
12. ZIAD C, PLUCHART jean. Jacques, «la gouvernance de la banque islamique », proposition de communication, Février 2006.

Articles & revues

1. Article 14, , INSTRUCTION N°03-2020 , Banque d'Algérie, 02 AVRIL 2020
2. Article 24, INSTRUCTION N°03-2020 , Banque d'Algérie, 02 AVRIL 2020.
3. Article 28, , INSTRUCTION N°03-2020 , Banque d'Algérie, 02 AVRIL 2020
4. Charte OCI.
5. Geneviere Cause-Broquet, la finance islamique, 2eme edition, Revue Banque, Paris2012.
6. HAMDI K :«cours d'évaluation de projet : ESB »
7. Lila Guermas-Sayegh (Mai 2011), «la religion dans les affaires : la Finance islamique».

8. Mahmoud A. EL-Gamal, traduction et adaptation de Jacqueline Haverals, révision scientifique d'Imane Karich 2012. « La banque et la finance islamique ».
9. Mémoire Bejaïa
10. Michel Remy (2008), «la finance islamique ».

Sites internet

1. <https://www.esam-ecoles.com>.
2. Investopedia, "Investment Cycle," <https://www.investopedia.com/terms/i/investment-cycle.asp>.
3. www.agenceecofin.com (2010).
4. Oboulo.com
5. <https://www.bna.dz/fr/a-propos-de-la-bna/presentation-de-la-bna.html>.
6. <https://exalliance-finance.fr/guides/guide-financement-professionnel/que-peut-on-financer-avec-un-credit-professionnel/les-investissements-materiels-hors-immobilier/>
7. <https://www.manager-go.com/management/prise-de-decision.htm>
8. <https://birdee.co/glossary/portefeuille-investissement/>
9. <https://www.meilleurtaux.com/credit-consommation/prest-personnel/questions-reponses-prest-personnel/prest-personnel-longue-duree.html>
10. <http://aei.pitt.edu/36075/1/A2622.pdf>
11. <https://www.lafinancepourtous.com/juniors/lyceens/les-banques/les-banques-une-histoire-ancienne/>
12. <https://usbeketrica.com/fr/article/une-breve-histoire-de-la-finance>
13. https://www.europarl.europa.eu/workingpapers/econ/pdf/116_fr.pdf
14. <https://www.cairn.info/la-boite-a-outils-du-responsable-financier--9782100776320-page-188.htm>
15. <https://univ-droit.fr/recherche/actualites-de-la-recherche/parutions/39395-la-couverture-sur-les-marches-financiers>
16. <https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2002-5-page-19.htm>
17. https://www.financite.be/sites/default/files/references/files/am_speculation_a_prendre_ou_a_laisser_.pdf

Annexes

5. Bilans fiscaux et annexes des trois derniers exercices clos, lorsqu'il s'agit d'une demande de financement d'extension.
6. Expertise et/ou document justificatif des travaux déjà réalisés et des travaux restant à réaliser.

Documents techniques :

- 1- Permis de construire relatif au projet en cours de validité.
- 2- Permis de démolir si le projet nécessite la démolition d'un bien existant.
- 3- Autorisation de concession délivrée par l'autorité compétente.
- 4- Planning de réalisation du projet.

Documents fiscaux :

- 1- Les attestations fiscales et parafiscales dûment apurées
- 2- Un calendrier de remboursement des dus antérieurs relatif à la dette fiscale ou sociale arrêté par l'organisme concerné.

Profession libérale

Documents juridiques et administratifs :

- Un diplôme, agrément et/ou autorisation ;
- Une copie de la pièce d'identité du / des promoteur(s) en cours de validité ;
- Un certificat de résidence du domicile permanent ou tout autre document justifiant l'adresse exacte du demandeur ;
- Une copie légalisée de l'acte de propriété enregistré et publié, du local devant abriter l'activité, la promesse de vente ou le contrat de location (selon le cas) ;
- Le certificat négatif d'hypothèque, de date récente, du local devant abriter l'activité si le promoteur en est propriétaire ;

Documents comptables et financiers :

- Les factures pro-forma des équipements à acquérir ;
- Le devis quantitatif et estimatif du coût de l'aménagement du local, délivré par un bureau d'études spécialisé et agréé ;
- Les C20 des trois derniers exercices et éventuellement les bilans y afférents.

Documents fiscaux : Les situations fiscales et parafiscales apurées de date récente (moins de trois mois).



CHECK LIST DES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER
FINANCEMENT IJARA EQUIPEMENTS

Entreprises

Documents juridiques et administratifs :

- 1- Statuts juridiques pour les personnes morales.
- 2- PV de l'assemblée générale des actionnaires conférant aux dirigeants de l'entreprise, les pouvoirs de contracter des financements et de donner des garanties, si cette disposition n'est pas prévue par les statuts.
- 3- Copie de l'extrait du Registre de commerce
- 4- Copie du bulletin officiel des annonces légales (BOAL)
- 5- CV des dirigeants et copies de leurs pièces d'identité.
- 6- Qualification et expérience professionnelle du promoteur dans le domaine investi.
- 7- Acte de propriété ou bail de location du local devant abriter l'activité.
- 8- Rapport d'évaluation du local devant abriter l'activité réalisé par un professionnel (expert) désigné par la Banque et dûment agréé par les tribunaux et ce en vue d'une éventuelle prise de garantie.
- 9- Copie de la décision d'octroi des avantages délivrée par l'ANDI ou par le CNI.
- 10- Agrément et ou tout autre document autorisant le promoteur à exercer l'activité projetée.
- 11- Le justificatif du dépôt légal des comptes sociaux délivré par le Centre National du Registre de Commerce.

Documents comptables et financiers :

1. Etude technico-économique et financière du projet dûment signée et cachetée par un bureau d'études.
2. Bilan d'ouverture et bilans prévisionnels sur la durée du financement.
3. Facture pro-forma et/ou contrat d'achat d'équipement récent (moins de 03 mois) chaque rubrique reprise dans la structure d'investissement doit être préalablement justifiée par des factures et/ou devis.
4. Devis descriptif et estimatif des travaux de bâtiment et génie civil.

Bilan prévisionnel 2^{eme} année

Actif	Montant brut	Amortissement	Net	Passif	Montant
Actif non courant	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Capital émis	30.360.000,00
Immobilisation	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Dettes (emprunt bancaire)	46.736.225,00
Terrains	30.360.000,00	/	30.360.000,00	Dettes financières	1.051.565,00
Bâtiments	40.930.417,00	818.608,00	40.111.809,00	Dettes fiscales	2.896.317,00
équipement	5.805.808,00	580.580,00	5.225.228,00	Organismes sociaux	791.840,00
Actif courant	14.570.500,00	/	14.570.500,00		
Marchandise	/	/	/	TOTAL	81.835.947,00
Créance	800.000,00	/	800.000,00	Résultat	8.431.590,00
Client	800.000,00	/	800.000,00		
Disponibilité	13.770.500,00	/	13.770.500,00		
Trésorerie	13.770.500,00	/	13.770.500,00		
Total actif	91.666.725,00	1.399.188,00	90.267.537,00	Total passif	90.267.537,00

Bilan prévisionnel 1^{er} année

Actif	Montant brut	Amortissement	Net	Passif	Montant
Actif non courant	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Capital émis	30.360.000,00
Immobilisation	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Dettes (emprunt bancaire)	46.736.225,00
Terrains	30.360.000,00	/	30.360.000,00	Dettes financières	1.051.565,00
Bâtiments	40.930.417,00	818.608,00	40.111.809,00	Dettes fiscales	2.666.752,00
équipement	5.805.808,00	580.580,00	5.225.228,00	Organismes sociaux	791.840,00
Actif courant	13.644.000,00	/	13.644.000,00		
Marchandise	/	/	/	TOTAL	81.606.382,00
Créance	1.080.000,00	/	1.080.000,00	Résultat	7.734.655,00
Client	1.080.000,00	/	1.080.000,00		
Disponibilité	12.564.000,00	/	12.564.000,00		
Trésorerie	12.564.000,00	/	12.564.000,00		
Total actif	90.740.225,00	1.399.188,00	89.341.037,00	Total passif	89.341.037,00

Bilan prévisionnel 3^{eme} année

Actif	Montant brut	Amortissement	Net	Passif	Montant
Actif non courant	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Capital émis	30.360.000,00
Immobilisation	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Dettes (emprunt bancaire)	37.388.980,00
Terrains	30.360.000,00	/	30.360.000,00	Dettes financières	10.188.487,00
Bâtiments	40.930.417,00	818.608,00	40.111.809,00	Dettes fiscales	1.168.298,00
équipement	5.805.808,00	580.580,00	5.225.228,00	Organismes sociaux	791.840,00
Actif courant	16. 105.765,00	/	16.105.765,00		
Marchandise	/	/	/	TOTAL	79.897.605,00
Créance	500.000,00	/	500.000,00	Résultat	11.905.197,00
Client	500.000,00	/	500.000,00		
Disponibilité	15.605.765,00	/	15.605.765,00		
Trésorerie	15.605.765,00	/	15.605.765,00		
Total actif	93.201.990,00	1.399.188,00	91.802.802,00	Total passif	91.802.802,00

Bilan prévisionnel 4^{eme} année

Actif	Montant brut	Amortissement	Net	Passif	Montant
Actif non courant	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Capital émis	30.360.000,00
Immobilisation	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Dettes (emprunt bancaire)	28.041.735,00
Terrains	30.360.000,00	/	30.360.000,00	Dettes financières	20.166.681,00
Bâtiments	40.930.417,00	818.608,00	40.111.809,00	Dettes fiscales	1.202.016,00
équipement	5.805.808,00	580.580,00	5.225.228,00	Organismes sociaux	791.840,00
Actif courant	16.827.300,00	/	16.827.300,00		
Marchandise	/	/	/	TOTAL	80.562.272,00
Créance	600.000,00	/	600.000,00	Résultat	11.962.065,00
Client	600.000,00	/	600.000,00		
Disponibilité	16.227.300,00	/	16.227.300,00		
Trésorerie	16.227.300,00	/	16.227.300,00		
Total actif	93.923.525,00	1.399.188,00	92.524.337,00	Total passif	92.524.337,00

Bilan prévisionnel 5^{eme} année

Actif	Montant brut	Amortissement	Net	Passif	Montant
Actif non courant	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Capital émis	30.360.000,00
Immobilisation	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Dettes (emprunt bancaire)	18.694.490,00
Terrains	30.360.000,00	/	30.360.000,00	Dettes financières	29.023.195,00
Bâtiments	40.930.417,00	818.608,00	40.111.809,00	Dettes fiscales	1.450.776,00
équipement	5.805.808,00	580.580,00	5.225.228,00	Organismes sociaux	791.840,00
Actif courant	17.382.000,00	/	17.382.000,00		
Marchandise	/	/	/	TOTAL	80.320.301,00
Créance	800.000,00	/	800.000,00	Résultat	12.758.736,00
Client	800.000,00	/	800.000,00		
Disponibilité	16.582.000,00	/	16.582.000,00		
Trésorerie	16.582.000,00	/	16.582.000,00		
Total actif	94.478.225,00	1.399.188,00	93.079.037,00	Total passif	93.079.037,00

Bilan prévisionnel 7^{eme} année

Actif	Montant brut	Amortissement	Net	Passif	Montant
Actif non courant	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Capital émis	30.360.000,00
Immobilisation	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Dettes (emprunt bancaire)	0
Terrains	30.360.000,00	/	30.360.000,00	Dettes financières	47.226.955,00
Bâtiments	40.930.417,00	818.608,00	40.111.809,00	Dettes fiscales	1.970.278,00
équipement	5.805.808,00	580.580,00	5.225.228,00	Organismes sociaux	1.070.496,00
Actif courant	19.280.470,00	/	19.280.470,00		
Marchandise	/	/	/	TOTAL	80.627.729,00
Créance	750.000,00	/	750.000,00	Résultat	14.349.778,00
Client	750.000,00	/	750.000,00		
Disponibilité	18.530.470,00	/	18.530.470,00		
Trésorerie	18.530.470,00	/	18.530.470,00		
Total actif	96.376.695,00	1.399.188,00	94.977.507,00	Total passif	94.977.507,00

Bilan prévisionnel 6^{eme} année

Actif	Montant brut	Amortissement	Net	Passif	Montant
Actif non courant	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Capital émis	30.360.000,00
Immobilisation	77.096.225,00	1.399.188,00	75.697.037,00	Dettes (emprunt bancaire)	9.347.245,00
Terrains	30.360.000,00	/	30.360.000,00	Dettes financières	37.879.710,00
Bâtiments	40.930.417,00	818.608,00	40.111.809,00	Dettes fiscales	1.704.799,00
équipement	5.805.808,00	580.580,00	5.225.228,00	Organismes sociaux	1.070.496,00
Actif courant	18.202.100,00	/	18.202.100,00		
Marchandise	/	/	/	TOTAL	80.362.250,00
Créance	700.000,00	/	700.000,00	Résultat	13.536.887,00
Client	700.000,00	/	700.000,00		
Disponibilité	17.502.100,00	/	17.502.100,00		
Trésorerie	17.502.100,00	/	17.502.100,00		
Total actif	95.298.325,00	1.399.188,00	93.899.137,00	Total passif	93.899.137,00

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Introduction générale..... 1

CHAPITRE 1 : La fonction financière au service du cycle d'investissement de l'entreprise

Introduction 1

Section 1 : La fonction financière de l'entreprise (volet investissement)

1. Importance de l'Investissement..... 5

2.Types d'Investissements 6

2.1. Investissements en Actifs Matériels 6

2.2. Investissements en Actifs Immatériels 6

2.3. Investissements en Actifs Financiers 6

3. Processus de Prise de Décision 6

4. Sources de Financement..... 7

5. Mesure de la Rentabilité..... 7

6. Gestion de Portefeuille d'Investissement..... 8

Section 2 : Le financement d'investissement

1-Définition du financement 9

2-Besoins de financement 10

3. Modes de financement 11

3.1. Financement interne 11

3.1.1. L'autofinancement..... 11

3.1.2. Le financement par augmentation de capital 12

3.2. Le financement externe 12

3. 2.1. Le financement par recours à l'emprunt 13

3.2.2. Le recours aux crédits 14

3. 2.2.1. Le crédit-bail 14

3.2.2.2. Le crédit a Long Terme 14

3.2.2.3. Le crédit à Court Terme	14
3.2.2.4. Le crédit a Moyen Terme	15
Conclusion.....	15

CHAPITRE 2 : Les moyens de financement du cycle d'investissement de l'entreprise

Introduction	17
Section 1 : Moyens de financement conventionnel	
Histoire de la finance classique	17
Antiquité	17
Moyen Âge	18
Renaissance et Époque Moderne.....	18
XIXe et XXe siècles	18
Période Contemporaine	18
Les principes et les fondements de la finance classique	19
Le taux d'intérêt.....	19
Couverture, Spéculation, Arbitrage.....	20
La couverture.....	20
2.2.1.1.couverture initiale.....	20
2.2.1.2.Couverture de maintenance	20
La spéculation	21
2.2.2.1. rôle de la spéculation.....	21
2.2.2.2. Limites de la spéculation.....	21
L'arbitrage.....	22
2.2.3.1. Caractéristiques de l'arbitrage	22
2.2.3.2. Principaux types d'arbitrage	23
2.3. La déréglementation, La désintermédiation, Le décloisonnement.....	23
2.3.1. La déréglementation.....	23
2.3.2. La désintermédiation	23
2.3.2.1. Définition de la désintermédiation	23
2.3.2.2.Implications de la désintermédiation	24
2.3.3. Le décloisonnement.....	24
2.3.3.1. Définition	24
2.3.3.2. Conséquences	25

2.3.3.3. Limites et risques	25
2.4. L'internationalisation financière de l'économie mondiale est caractérisée par les éléments suivants.....	25
2.4.1. Définition et caractéristiques.....	25
2.4.2. Historique et évolution	26
2.4.3. Conséquences et enjeux.....	26

Section 2 : Moyens de financement non conventionnel (finance islamique)

Introduction à la Finance Islamique	27
I. Définitions et grandes dates de la finance islamique	27
I. 1. Définitions.....	27
1.2. Naissance et dates marquantes	29
1.3. Evolution de l'industrie financière islamique	32
2. Les principes de la finance islamique	34
3. Historique de l'interdiction	35
4. Différence entre profit et intérêt.....	36
5. Les produits de la finance islamique	36
5.1. Les contrats participatifs	36
5.2. les instruments de financement	37

Section 3 : La distinction entre la finance islamique et la finance conventionnelle .

1. Conformément à leurs structures économiques respectives en se référant aux termes relatifs à l'assurance et à l'intérêt (la riba).	40
2. En fonction des produits offerts.....	41
Conclusion	42

Chapitre 3 : Etude de cas : Comparaison entre le crédit classique et le crédit islamique

Introduction :.....	44
---------------------	----

Section 1 : présentation du terrain d'étude

1. Présentation de BNA banque.....	44
1.1 L'évolution de la Banque Nationale d'Algérie au fil du temps.	44
1.2 Les missions de la B.N.A.....	45
1.3 Les objectifs de la B.N.A.....	46
1.4 Organisation de la BNA.....	46

1.5	présentation de l'agence d'accueil (BNA agence 583 de Tizi-Ouzou)	49
1.5.1	Front office	49
1.5.2	Back office	49
2	Présentation du projet d'investissement	52
2.1	Présentation générale du projet	52
2.2	Le projet	53
2.3	Présentation de la promotrice	54
2.4	La viabilité du projet selon l'environnement	54
2.5	Impact du projet sur le plan économique social	55

Section 2 : évaluation du projet d'investissement

1	Évaluation du projet d'investissement	56
1.1	Détermination du chiffre d'affaire prévisionnel	56
1.2	Estimation des charges prévisionnelles (annuelles)	57
1.3	Données technique du projet	60

Section 3 : étude comparative

1	Le cout du crédit	62
1.1	Le crédit classique	62
1.2	Le crédit islamique	64
2	L'accessibilité	66
2.1	Crédit classique	66
2.1.1	Accessibilité	66
2.1.2	Critères d'éligibilité	66
2.1.3	Intérêts	66
2.1.4	Garanties	66
2.2	Crédit islamique	66
2.2.1	Accessibilité	66
2.2.2	Critères d'éligibilité	67
2.2.3	Mécanismes	67
2.2.4	Garanties	67
3	Le risque	67
3.1	Risques du crédit classique	67
3.1.1	Risque de taux d'intérêt	67
2.1.2	Risque de crédit	67

2.1.3. Risque de liquidité	68
3.2. Risques du crédit islamique.....	68
3.2.1. Risque de conformité à la charia	68
3.2.2. Risque opérationnel.....	68
3.2.3. Risque de marché	68
Conclusion	69
Conclusion générale	70

Bibliographie

Annexes